



Voyez les offres de Gaston
Taux d'intérêt **8.9%**
dans le cahier des sports

WEEDON AUTOMOBILES
1181 877-2833
11877 INC.
Route 112, Weedon

La Tribune

vosre énergie de l'été



PRISE D'OTAGE A2

Le forcené de Sherbrooke récidive à Terrebonne



Les policiers de l'escouade tactique ont pris position sur les lieux d'une prise d'otage, hier, à Terrebonne. Deux semaines après la prise de sa fille en otage à Sherbrooke, Steve Fradette récidivait.

ARMES C7

Projet canado-allemand pour limiter les exportations



Le premier ministre Mulroney rencontrait le chancelier allemand Helmut Kohl, hier, à Bonn.

À LIRE DEMAIN

Petit air bon enfant, comédien de grand talent



Séducteur ou curé, universitaire ou distributeur de circulaires, Remy Girard collectionne les rôles marquants, et il a commencé à être connu comme acteur à un âge où il se sentait plus efficace, note-t-il dans une entrevue présentée dans notre magazine Weekend.

MÉTÉO A2

(165^e jour de l'année)

Ensoleillé: 22 à 10 C
Lever du soleil: 4h58
Coucher du soleil: 20h37
Demain: nuages et soleil

Nicolet prône la désobéissance civile pour faire échec à la réforme Ryan

Pierre APRIL

Québec (PC)

Le président de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), Roger Nicolet, prône la désobéissance civile afin d'obtenir des amendements à la réforme de la fiscalité municipale, alors même que le gouvernement est prêt à présenter une motion de clôture pour faire adopter le projet de loi 145 avant le 21 juin.

Hier, quelques heures après avoir pris connaissance des propos de M. Nicolet, le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, a répliqué qu'il n'avait aucunement l'intention d'accorder de délai et qu'il ne croyait pas à leur menace de désobéissance civile.

«Il n'est pas question de ça, a dé-

claré M. Ryan, parce que la loi a été annoncée il y a longtemps et le problème auquel le projet de loi apporte une solution en matière policière traîne dans le paysage depuis longtemps.

«Tous ceux qui sont responsables dans le milieu, a-t-il poursuivi, souhaitent que les municipalités sans corps de police paient leur contribution pour les services offerts par la Sûreté du Québec.»

Rappelant la concession du gouvernement qui a accordé un moratoire de deux mois aux médecins dans le projet de réforme sur la santé et les services sociaux, M. Nicolet a expliqué que les élus municipaux en ont assez de l'indifférence du gouvernement.

«L'inertie du gouvernement dans le dossier du partage des responsabilités entre Québec et les municipali-

tés, a-t-il dit, nous laisse croire que la menace de désobéissance civile, comme celle des médecins, est pratiquement la seule façon d'obtenir l'écoute du gouvernement.»

«Je n'ai aucune inquiétude de voir les élus municipaux se précipiter dans l'illégalité, a-t-il soutenu, je ne veux pas croire cela.»

Un manifeste endossé par 650 municipalités sur un total de 1180, assorti d'une demande de rencontre personnelle, réclamant un moratoire, à quelques heures à peine de l'adoption du projet de loi 145 par l'Assemblée nationale, a été remis hier au premier ministre Robert Bourassa.

Pour l'instant, selon le président de l'UMRCQ, M. Bourassa occupé par le débat constitutionnel et les médecins «cherche un trou dans son agenda».

«On a vu les médecins obtenir gain de cause par des moyens musclés, a déclaré M. Nicolet, et je peux assurer le gouvernement qu'il éprouvera beaucoup de difficulté à collecter les fonds. S'il s'imagine qu'en passant cette loi il va vivre en paix, je lui dis qu'il va avoir à en payer la note au cours des mois qui le mèneront au prochain échéancier électoral.»

M. Nicolet a pris la peine de souligner que la majorité des élus municipaux étaient des partisans libéraux.

Le manifeste revendique le droit pour les municipalités de déterminer le type et le niveau de services à offrir à leur population en matière de sécurité publique, sinon elles refuseront de payer la note qui leur sera envoyée à compter du 1^{er} janvier 1992.



Roger Nicolet

Jusqu'à 20 millions pour les régions

EXCLUSIF

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Le Fonds de solidarité de la FTQ et l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) viennent de créer un fonds de développement régional dont le capital pourrait atteindre 20 millions \$.

La Tribune a appris que les conseils d'administration de chacune des deux parties ont approuvé le protocole d'entente. La signature du texte définitif devrait se faire incessamment et l'annonce officielle aura lieu dans quelques semaines.

Au Fonds de solidarité, le vice-président aux communications, Jean-François Lebrun, a admis qu'un projet semblable était en cours mais qu'à sa connaissance, les négociations n'étaient pas terminées. Mais selon les informations obtenues par La Tribune et confirmées hier soir par le président de l'UMRCQ, Roger Nicolet, qui est maire d'Austin, l'entente est maintenant finalisée.

Le Fonds de solidarité et l'Union des municipalités régionales de comté mettront sur pied une société en commandite qui agira comme gestionnaire et distributeur du fonds de développement régional, dont le capital pourrait atteindre 20 millions \$. Pour chaque dollar investi par le milieu, le Fonds de solidarité s'engage à verser également un dollar, jusqu'à concurrence de 10 millions \$. «La formule, précise Roger Nicolet, vise à encourager le milieu à se mobiliser et à favoriser son propre développement.»

Dans les régions qui en manifesteront le désir, des sociétés à capital de risque seront formées, de façon à encourager les épargnants à investir dans le fonds de développement régional.

Le fonds se veut un outil capable de susciter la création d'emplois dans les régions, surtout hors des grands centres, là où le chômage frappe le plus dur et où les possibilités de financer les projets sont plus minces.

Tout le projet est né du Forum pour l'emploi ainsi que de la volonté de l'UMRCQ «de développer des solutions originales aux problèmes de développement régional qui stagnent dans la formule traditionnelle du quémardage de subventions gouvernementales qui ne mènent à rien présentement», indique M. Nicolet.

Les projets issus des régions seraient parrainés par les MRC mais analysés et approuvés par les spécialistes du Fonds de solidarité sur la base de la faisabilité et de la rentabilité.

Souveraineté: Bourassa veut surtout connaître les coûts

François GOUGEON

Sherbrooke

Le maire de Lac-Mégantic, Jean Lessard, devra faire face à la justice pour avoir présumément incité la Ville à omettre de donner les avis requis, en août dernier, à l'effet que l'eau distribuée par le filtre municipal était impropre à la consommation.

C'est du moins le sens d'une dénonciation du ministre de l'Environnement du Québec lue hier matin au palais de justice de Lac-Mégantic, prélude à une accusation en bonne et due forme.

Déjà, dans un premier temps, à la suite de plaintes déposées par la Direction générale de l'Estrée du ministère de l'Environnement, on savait que des accusations seraient déposées contre la Ville de Lac-Mégantic, pour avoir contrevenu à la Loi sur la qualité de l'Environnement. Les citoyens, de même que le ministère de l'Environnement et le Département

de santé communautaire, n'ont pas été avertis que l'eau de l'aqueduc municipal était impropre à la consommation, vers le 17 août de l'an dernier. La loi indique aussi qu'en un tel cas, un avis doit être émis, invitant les gens à faire bouillir l'eau avant de la consommer.

Or, s'il arrive effectivement à l'occasion que des municipalités sont poursuivies en vertu de ce chef d'accusation (ce fut le cas de Weedon-Centre, par exemple, l'an passé), il semble que c'est la première fois au Québec qu'un maire serait accusé d'avoir incité les services municipaux à ne pas respecter la loi.

À la Direction régionale de l'Estrée du ministère de l'Environnement, on s'est fait très avare de commentaires. «Vous comprendrez qu'il n'y a pas lieu, à ce moment-ci, de dévoiler les résultats de l'enquête que le ministère a menée dans ce dossier. Mais si des plaintes ont été déposées contre M. Lessard, c'est qu'il y a de bonnes raisons d'en être ainsi... C'est un fait

que ce n'est pas souvent qu'un maire est visé par de telles procédures. A ma connaissance, il s'agit d'une première», a simplement émis le directeur régional, Rolland Mercier.

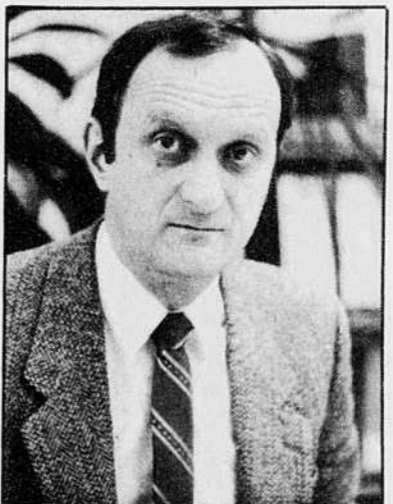
Réaction

Du reste, joint à son bureau de Travail-Québec, à Lac-Mégantic, le maire Jean Lessard, qui n'était pas présent au palais de justice, a dit qu'outre les rumeurs entendues en cours de journée sur le sujet, il n'avait pas été informé officiellement du dépôt de la procédure contre lui.

«Vous comprendrez que comme je n'ai rien entre les mains, sauf des bruits que j'ai entendus ça et là en cours de journée, je ne suis pas en mesure de commenter davantage... On verra en temps et lieu: si une accusation est effectivement portée, je me défendrai en conséquence. Mais je ne suis aucunement inquiet, ce n'est pas ça qui va m'empêcher de dormir», a exprimé le maire de Lac-Mégantic.

Par ailleurs, par la voix de son avo-

cat, Me Robert Giguère, la Ville a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité à l'accusation déposée hier contre elle. La date du procès sera fixée le 5 juillet au palais de justice de Lac-Mégantic.



Jean Lessard

Souveraineté: Bourassa veut surtout connaître les coûts

Frédéric TREMBLAY

Québec (PC)

Le premier ministre Bourassa croit «nécessaire d'étudier les implications financières de la souveraineté» du Québec, dont celles ayant trait au partage du déficit.

Prenant part, hier soir, au débat sur le projet de loi 150 à l'Assemblée nationale, le premier ministre a livré l'essentiel de l'agenda des deux futures commissions parlementaires qui se pencheront sur l'avenir constitutionnel du Québec.

C'est la première fois que Robert Bourassa affirmait aussi directement que l'évaluation des conséquences financières de la souveraineté serait au cœur des travaux de la commission parlementaire chargée d'examiner les questions concernant l'accession du Québec à l'indépendance.

Le chef du Parti libéral a déclaré qu'il était «conforme au bon sens» de regarder ce que ce serait le déficit d'un Québec souverain, évalué selon les uns à 10 milliards\$, selon les autres à 15 milliards \$.

«Quel est l'impact de ce déficit sur

les marchés financiers, la prime additionnelle (taux d'intérêt) qui pourrait en résulter pour le Québec?» s'est interrogé tout haut le premier ministre.

Robert Bourassa a mis en relief également l'importance du déficit actuel des fonds de pensions du Québec de 100 milliards \$, et pour le Canada de 300 milliards \$.

Alors que le chef péquiste, Jacques Parizeau se sert du modèle européen pour faire valoir le bien-fondé de la souveraineté, le premier ministre Bourassa se réfère au même exem-

ple pour défendre la cause du fédéralisme.

Dans le cadre de la notion de «déficit démocratique», M. Bourassa signale «qu'une majorité de pays (dans le cadre de la CEE) peut imposer des décisions à d'autres pays sans l'accord de ces pays». Il y voit un «partage (par ces pays) de leur souveraineté».

Le premier ministre ajoute que certains gouvernements, dont l'Allemagne, songent même à accroître «les pouvoirs du Parlement européen».

«Pas d'union fiscale sans union politique», a de plus répété Robert Bourassa, dans la perspective d'une redéfinition des rapports entre le Québec et le reste du Canada.

Dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec, s'est alors interrogé M. Bourassa, «pourquoi reprendre des pouvoirs qu'on va déléguer par la suite avec tous les coûts de transition que ça va supposer pour les Québécois et les Canadiens?»

Parizeau cite la CEE — C8

CHAQUE SEMAINE

jusqu'au 30 août 1991

participez au JEU-CONCOURS

La Tribune

VOTRE ÉPICERIE



et GAGNEZ UN BON D'ÉPICERIE

d'une valeur de 50 \$ ou 100 \$ (si abonné) échangeable chez votre épicière préféré. 29654

Le forcené de Sherbrooke récidive à Terrebonne

Steve Fradette effectue une deuxième prise d'otage et se rend

Montréal (PC)

Steve Fradette, 25 ans, de Sherbrooke, s'est finalement rendu à la police, hier soir vers 20 h 15, après avoir effectué sa deuxième prise d'otage en autant de semaines. La victime de cette dernière séquestration, Chantal Vanier, âgée de 22 ans, ex-compagne de Fradette, est sortie indemne de sa mésaventure.

L'individu s'est présenté au domicile de son ex-amie, à Terrebonne, hier vers midi. Pointant une arme dans sa direction, il lui indiquait qu'il n'avait pas l'intention de la libérer, ni elle, ni leur fille de deux ans, Marie-Eve.

Une demi-heure après, cependant, Fradette acceptait de laisser aller la petite. La concierge de l'immeuble, Diane Lavallée, recueillait l'enfant. «Il m'a pointé le fusil en plein visage,

en me disant: va-t-en, vite. J'ai alors téléphoné à la police», a relaté Mme Lavallée, encore sous le coup de l'émotion.

Les policiers de Terrebonne, appuyés par des spécialistes de la Sûreté du Québec (SQ), ont établi un périmètre de sécurité et ont maintenu le siège pendant toute la journée, jusqu'à 20 h.

Au cours de la prise d'otage, Fradette a communiqué à maintes reprises avec la police. Les agents n'ont pas voulu divulguer ses demandes. Il a tiré trois coups de feu mais personne n'a été blessé.

Vers 19 h 20, il a communiqué aux policiers son intention de se rendre. Dix minutes plus tard, il leur a remis ses armes et à 20 h 15, il laissait sortir Chantal Vanier.

Fradette devra se présenter aujourd'hui devant un juge de la cour du Québec du palais de justice de Saint-Jérôme, pour répondre à diverses accusations reliées à cette prise d'otage.

Steve Fradette s'était fait remarquer le dimanche 26 mai à Sherbrooke, lorsqu'il avait pris en otage sa fille.

Il avait tenu les policiers en haleine durant près de cinq heures, menaçant de s'enlever la vie et d'entraîner sa fille avec lui. Le tout s'était déroulé dans une conciergerie de 16 logements, au 1100 rue Papineau.

Après avoir comparu devant le juge Michel Côté, au palais de justice de Sherbrooke, il avait été remis en liberté provisoire moyennant certaines conditions, dont celle de ne pas communiquer avec Marie-Eve.



Un policier de la Sûreté du Québec transporte l'arme utilisée par le forcené, qui avait pris son ex-amie de coeur en otage, dans un édifice à appartements de Terrebonne.

Injonction refusée au proprio du club Longchamp

Sherbrooke

La compagnie numérotée propriétaire du club de golf Longchamp à Sherbrooke, a échoué dans sa tentative d'obtenir une injonction pour forcer la Banque nationale du Canada et la compagnie Sherbrooke Trust à suspendre pour 90 jours la prise de possession de ses actifs effectuée en vertu d'un acte de fiducie.

C'est ce qui ressort d'une décision rendue, hier, par le juge Thomas Toth de la Cour supérieure.

La prise de possession remonte au 13 mai, mais le club poursuit ses activités par l'intermédiaire de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré et associés, désignée comme administratrice.

Un autre aspect du litige était que deux actionnaires, M. et Mme Farnham, sollicitaient une injonction tandis que les deux autres, Me et Mme Gagnon, demandent à la banque de continuer la prise de possession.

La banque et le trust étaient représentés dans cette cause par Me Paul Bureau.

La banque finance l'entreprise au moyen de prêts de 3 000 500 \$ et 100 000 \$ ainsi qu'une marge de crédit de 100 000 \$ garantie par un acte de fiducie de quatre millions \$ au Sherbrooke Trust.

Le couple Farnham administrait

et gérait le club de golf. M. Farnham a entrepris d'importants travaux d'amélioration et d'agrandissement. Mais le budget a été dépassé et le résultat que la compagnie était dans l'impossibilité de faire face à ses obligations vis-à-vis de la banque à l'automne 90.

De nouvelles mises de fonds s'imposaient mais les Farnham ne pouvaient s'entendre avec les Gagnon à ce sujet.

Le tribunal souligne que la banque a évoqué en décembre à M. et Mme Farnham le recours à la prise de possession, après plusieurs mois de retard dans les versements.

Par la suite la banque a manifesté de la tolérance, accordé délai sur délai et accordé un arrangement raisonnable.

La compagnie n'a pas donné suite à l'acceptation de sa proposition du mois de décembre, sa demande de refinancement auprès d'une autre institution n'a pas abouti et une entente de principe intervenue le 25 mars, concernant le transport par les Farnham à la banque d'une indemnité d'expropriation, due à une compagnie dont ils étaient les seuls actionnaires, n'a pas été concrétisée.

Le tribunal a mentionné que la banque s'est montrée conciliante pour trouver des arrangements raisonnables, mais que le seul résultat a été l'accumulation constante des arriérés.

Mandat d'amener contre l'évadé

Sherbrooke

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a émis un mandat d'amener contre Kevin Smith, 19 ans, de Lennoxville, qui est recherché pour évasion de la nouvelle prison commune de Sherbrooke depuis mardi soir.

Le prévenu devait être ramené devant le tribunal, hier, pour sa sentence au sujet d'un vol qualifié de 330 \$ à l'égard d'un livreur de pizza agressé avec une barre de fer un couteau par deux individus, le 28 décembre, à Sherbrooke.

Le défenseur Peter Downey a in-

formé le tribunal du défaut de son client en expliquant qu'il s'est absenté de la prison de la rue Talbot.

Smith avait été inculpé de vol qualifié, le 10 janvier, et se trouvait en détention préventive depuis cette date. Il a plaidé coupable la veille de sa disparition de la prison.

La police soupçonne qu'il a faussé compagnie à ses géoliers en sortant de son quartier en brisant une vitre incassable, en escaladant deux clôtures surmontées de barbelées et en traversant la rivière St-François.

Smith devait aussi être jugé, hier, sur des accusations de vol et de recel d'une voiture, le 14 juillet, à Lennoxville.

FAITS DIVERS

□ Cadavre repêché dans la rivière Magog

Sherbrooke — Les policiers et pompiers de Sherbrooke ont repêché le corps d'un homme de 34 ans dans la rivière Magog, hier soir, à 19 h 30, près de la rivière Saint-François (angle Grandes-Fourches et Frontenac).

La Sûreté municipale de Sherbrooke ne pouvait révéler l'identité du noyé, avant que la famille soit pré-

venue. L'homme demeurait à Sherbrooke.

Le coroner Jacques Corbeil a été avisé du décès, pour qu'une autopsie ait lieu.

L'individu avait été aperçu une dernière fois rue Wellington Nord, vers 3 h 30 dans la nuit de mercredi à hier.

□ Le pit bull sera examiné par un vétérinaire

Sherbrooke — Hébergé au refuge de la Société protectrice des animaux de l'Estrie, le pit bull (staffordshire terrier) qui a mordu deux adolescents, rue Ball, à Sherbrooke, mercredi soir, sera examiné par un médecin vétérinaire d'Agriculture Canada.

M. Alain Saint-Martin, le directeur de la SPA de l'Estrie, a souligné que le chien avait manifesté, hier matin, un «comportement normal de chien et qu'il était même enjoué.»

Cette constatation ne suffit toutefois pas pour affirmer que le chien n'a pas la rage. «C'est un spécialiste

qui déterminera si l'animal en est atteint ou pas», a ajouté le directeur général.

La période de «quarantaine» dure environ une dizaine de jours.

Lors de la conversation touchant les chiens de cette race, M. Saint-Martin a indiqué qu'il se donnait un an pour démontrer, preuves à l'appui, que le pit bull commun, celui que l'on rencontre le plus souvent, n'est pas pire que les autres. Il a souligné ce fait à cause de la psychose que la seule épellation du mot suffit à éveiller.

□ Les voleurs brisent la vitrine avec la camionnette

Saint-Élie d'Orford — Des cambrioleurs ont enfoncé avec une camionnette une vitrine du Marché Clément IGA, route 220, à Saint-Élie-d'Orford, vers 4 h 15, hier, pour prendre la fuite avec un coffre-fort.

Les suspects ont fait éclater la vitrine du marché d'alimentation en la heurtant avec l'arrière de leur camionnette. Selon les indices relevés sur les lieux, le véhicule aurait subi des dommages de l'ordre de 2000 \$ à

3000 \$ alors que dans le coffre, les voleurs y trouveront un montant à peine plus élevé que 1000 \$.

Les dommages causés au commerce sont également élevés.

Le véhicule suspect a été retrouvé abandonné chemin du Cimetière, à Saint-Denis-de-Brompton.

La Sûreté du Québec de Sherbrooke a entrepris une enquête, hier matin, sur laquelle reposaient beaucoup de promesses de solution rapide.

□ Moteurs hors-bord subtilisés au lac Brompton

Saint-Denis-de-Brompton — En trois jours, des riverains du lac Brompton ont été victimes de trois vols de moteurs hors-bord et d'une chaloupe.

On croit que les voleurs, des jeunes, opèrent à partir des lacs en question. Ils sillonnent les eaux, repèrent les cibles convoitées puis ils reviennent voler durant la nuit.

Les vols ont eu lieu avenue des

Marcheurs, chemin Marois et chemin Bouffard.

Toute information concernant des plaisanciers aux allures louches peut être communiquée à la Sûreté du Québec de Sherbrooke, à 564-1212. La police verra à pousser les vérifications plus en profondeur.

Quant aux propriétaires de moteur hors-bord, ils auraient avantage à les remettre sous clé entre les moments d'utilisation.

Il s'agit de hors-bord de petite et de moyenne puissance, d'où le caractère amateur des voleurs et de leur équipement.

LA QUOTIDIENNE

3 6 0 — 3 0 6 9

Tirage du 91-06-12		GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	2 364	293,10\$		
5/6+	0	709	287,90\$		
5/6	147	3	860,00\$		
4/6	11 048		98,40\$		
3/6	217 609		10,00\$		
14 20 32 35 40 41		VENTES TOTALES: 15 343 725,00\$			
No complémentaire: 38		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 5 800 000,00\$			
		PROCHAIN TIRAGE: 91-06-15			
Tirage du 91-06-12		NUMÉROS		LOTS	
Extra	Vous pouvez miser jusqu'à 20 h les soirs de tirage	785104	100 000 \$		
		85104	1 000 \$		
		5104	250 \$		
		104	50 \$		
		04	10 \$		
		4	2 \$		

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La Tribune

vosre énergie de l'été



L'été des uns... l'été des autres

Vers le royaume du Saguenay

Sherbrooke (FG)

«Plus jeune, quand les enfants étaient à la maison, Old Orchard c'était sacré pour les vacances... Cette année je pense que ça va être Charlevoix et la région du Saguenay.»

Comme il est maintenant à la retraite et qu'il dispose donc de tout son temps, Jean Dion, de Sherbrooke, n'a pas encore finalisé ses projets de vacances estiva-



Jean Dion

les. «Je ne sais pas quand on partira, mais certainement pas dans la période des vacances de la construction: c'est trop achalandé, fait-il valoir, rappelant que c'est le charme du paysage et l'hospitalité des citoyens de la région de Charlevoix et du Saguenay qui l'incitent à se rendre là-bas.»

Il est possible aussi qu'il fasse un détour par le site aménagé dans la région de Grand-Mère, en Mauricie, qui a servi au tournage du célèbre téléroman Les Filles de Caleb.

Longtemps un adepte des plages de la côte est des États-Unis, surtout Old Orchard, M. Dion n'y a pas mis les pieds depuis 20 ans. Et cela ne lui manque pas. «Aujourd'hui, je reste au Québec. Mais quand les enfants étaient à la maison, c'était la destination privilégiée», rappelle-t-il.

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques d'Environnement Canada pour la province de Québec aujourd'hui, ainsi qu'un aperçu pour demain.

Situation générale: un temps nuageux, causé par une importante dépression sur les Maritimes, se maintiendra sur l'est de la province de Québec.

Dernière ce système, le ciel se dégage et fait place à du soleil et du temps frais sur les régions centrales. Plus à l'ouest, le soleil brillera et les températures reviendront près des normales de saison.

Demain, une faible perturbation en provenance de l'Ontario apportera des nuages sur l'ouest de la province ainsi que quelques averses, surtout sur les régions du nord-ouest. Ailleurs, le beau temps sera au rendez-vous.

Le temps chaud reviendra sur le sud-ouest de la province, demain.

Estrie-Beauce, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 22. Min.: près de 10. Demain samedi: nébulosité partielle et possibilité d'averses.

Ottawa-Hull, Montréal: généralement ensoleillé. Ennuagement en après-midi. Max.: près de 25. Min.: près de 14. Demain: nébulosité partielle et possibilité d'averses.

Laurentides, La Tuque: généralement ensoleillé. Max.: près de 22. Min.: près de 10. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Québec, Charlevoix et Rivière-du-Loup: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 20. Min.: près de 8. Vents modérés. Demain: nébulosité partielle avec possibilité d'averses.

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: ennuagement suivi d'averses dispersées. Max.: 22 à 24. Min.: près de 12. Probabilité de précipitations: 40 p.c. Demain: nuageux avec quelques averses.

Réservoirs Cabonga et Gouin: généralement ensoleillé. Ennuagement en après-midi. Max.: 22 à 24. Min.: près de 9. Demain: nuageux avec quelques averses.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: ennuagement graduel suivi d'une possibilité d'averses. Max.: près de 25. Min.: près de 12. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Lac St-Jean, Saguenay, Réserve des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 20. Min.: près de 8. Demain: ennuagement.

Rimouski-Matapédia: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 16. Min.: près de 5. Vents du nord-est diminuant à modérés. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Ste-Anne-des-Monts et Parc-de-la-Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: nuageux avec éclaircies et averses. Max.: 12 à 14. Min.: près de 5. Vents du nord à nord-est de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 60 p.c.

Vers le sud

Acapulco	27	34	Atlantic City	13	27
Barbade	28	31	Bermudes	26	28
Brownsville	26	35	Cape Cod	13	23
Daytona Beach	23	29	Honolulu	24	31
Kingston	27	32	Las Vegas	26	39
Los Angeles	16	20	Mexico	16	26
Miami Beach	28	31	Myrtle Beach	24	30
Nassau	29	30	Old Orchard	07	21
Orlando	23	32	Palm Springs	22	38
Reno	13	31	San Juan	28	34
Tampa	25	33	Trinidad	26	30
Virginia Beach	17	27	W. Palm Beach	27	29

INDEX

Arts:	B-5
Bandes dessinées:	C-4
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	C-4
Petites annonces:	C-2
Secrets:	D-9
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc Président et éditeur
Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost Rédacteur en chef
Roch Bilodeau Chef éditorialiste-adjoint
Denis Messier Directeur des pages sportives
Pierre-Yvan Bégin Directeur de l'information
Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles
Stéphane Lavallée Chef de pupitre

PUBLICITÉ
J. Bertin St-Amand Directeur marketing
Gilles Boisjoly Directeur des ventes

PRODUCTION
Alain Pelletier Directeur de la production
J. Jacques Delorme Chef des opérations
Gérard Pépín Adjoint
Gaston Grenier Adjoint
Renald Côté Chef presseur

COMPTABILITÉ
André Corriveau Comptable
Julienne Poulin Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois Directeur au tirage
André Côté Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Laviole
Serge Nadeau
Claude Ouellet
Gaston Pinard
Jean-Charles Poulin
Pierre Fournier
Jocelyn Godbout

EXPÉDITION
Michel Doyon
André Jacques
Gérant Responsable

Livraison à domicile:
— Camionnets et camionnets motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camionnet: \$3,43
taxe de vente du Québec: \$2,28
Coût à l'abonné: \$3,71

Livraison par courrier de deuxième classe:
Enregistrement No. 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camionnet et camionnets motorisés: 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$85,00, 1 mois \$35,00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$35,00.
Ces prix excluent les taxes
«La Tribune» est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Press et les services de photos trans-missiles de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

JEU-CONCOURS La Tribune

«LA PHOTO-MYSTÈRE»

Reglements disponibles à La Tribune

DECOUPEZ ET COLLEZ SUR VOTRE BULLETIN DE PARTICIPATION DU LUNDI

Gagnez 8 TÉLÉCOULEURS

21 po HITACHI

en collaboration avec

Télé-Son

2234, Rue King Ouest, Sherbrooke, 822-3344
252, St-Jean, Drummondville, (815) 477-1318

C'EST LA PLACE des gens de chez nous

Valeur totale de **4000\$ EN PRIX**

Radiomutuel pourrait relancer la station CJRS

Gilles FISETTE Sherbrooke

Radiomutuel mettra sur pied un comité d'études, au cours des prochaines semaines, en vue d'explorer toutes les nouvelles avenues en vue d'une reprise d'activités radiophoniques à Sherbrooke.

«Nous avons toujours cru en l'Es-

trie et nous continuons d'y croire», a lancé le vice-président à la planification, M. Michel Arpin, en apportant un nouvel éclairage sur la fermeture de CJRS annoncée la veille.

En entrevue téléphonique, hier en fin d'après-midi, M. Arpin a repris des termes utilisés dans le communiqué annonçant la décision de Radiomutuel. Il a souligné que Radiomu-

tuel a tout simplement «suspendu» la production pour «une période indéterminée.»

Interrogé sur les informations circulant parmi les employés de CJRS, à l'effet que Radiomutuel a l'intention d'attendre un bout de temps et de repartir une nouvelle station, avec un nouveau sigle et, éventuellement, à une nouvelle fréquence, histoire de modifier radicalement la perception

des Sherbrookoises face à CJRS, M. Arpin n'a rien nié.

Il a déclaré que la décision de suspendre les activités a été prise à cause d'un contexte économique bien précis et de la non-rentabilité accusée par une structure conventionnelle. Si le groupe d'étude vient à la conclusion que cette situation peut être renversée, Radiomutuel irait de l'avant, a indiqué M. Arpin.

«Nous sommes en quête de nouvelles avenues», a précisé M. Arpin en établissant un parallèle avec la démarche entreprise présentement par l'Association canadienne des radiodiffuseurs. L'association a mis sur pied un groupe de travail dont le mandat est de rechercher de telles avenues pour les entreprises de radiodiffusion.

M. Arpin a signalé que la décision

de Radiomutuel n'est pas sans précédent. Il a fait mention de la fermeture temporaire de CKLM et d'une station de Chibougamau.

«Certains ont opté pour des solutions draconiennes; d'autres, pour des solutions temporaires. En radiodiffusion, il y a beaucoup de monde qui vit la même situation et qui se cherche. Ce n'est pas exclusif au Québec et à Radiomutuel.»

Comme la mort d'un bébé

— René Ouellet

Gilles FISETTE Sherbrooke

«C'est dans les tripes que ça fait mal!» Vingt-quatre heures après l'annonce de la mise à mort de la station radiophonique sherbrookoise CJRS, René Ouellet encaisse encore difficilement le coup.

Pour le directeur général du Comité de l'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS) et ex-vedette de la télévision et de la radio sherbrookoise, la fermeture de CJRS ne peut pas être perçue autrement que la fin d'une bien belle époque et la mort d'un «bébé».

Car, se souvient-il, il était là, en compagnie d'une poignée d'artisans dont le regretté Yvan Frenette et Richard Gendron, lorsque les premiers mots ont été lancés sur la fréquence 1510, à Sherbrooke, le 11 septembre 1967.

Journée mémorable

Une journée mémorable, indique-t-il, en rappelant que, ce jour-là, plus de 50 000 soucoupes en papier — où étaient inscrits des numéros servant à un tirage — avaient été larguées d'un avion, dans le ciel sherbrookoise afin de souligner l'événement.

CJRS, continue-t-il, a été davantage qu'une autre station radiophonique à Sherbrooke. Durant l'âge

d'or, de 1967 à 1972, CJRS deviendra rapidement un véritable phénomène. Il fera battre le cœur de la région.

«Nous savions, à l'époque, faire vibrer les gens, nous étions près de leurs tripes, nous touchions aux gens.»

De fait, le fan club de René Ouellet, le Club Pour Elle Seule, regroupait plus de 12 000 filles et femmes. «Parce que nous avions aussi travaillé à la télévision, les gens pouvaient mettre un visage sur nos paroles à la radio... Lorsque nous sortions en public, les gens nous demandaient des autographes.»

Une radio près des gens parce que, rappelle M. Ouellet, CJRS était impliqué dans tout. Dans l'organisation des Star O Van, des Musicorama qui ont fait danser les jeunes de tout l'Estrie.

«A l'époque, les vedettes de la chanson pouvaient passer des après-midis à signer des autographes, à faire des bains de foule. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Et c'est dommage car il n'y a plus ce contact direct avec le public. Et c'est ce qui manque.»

Une radio comme la faisait CJRS n'est plus possible, admet M. Ouellet. La «tarte» est divisée par un plus grand nombre de médias. La radiodiffusion est plus «cannée», moins

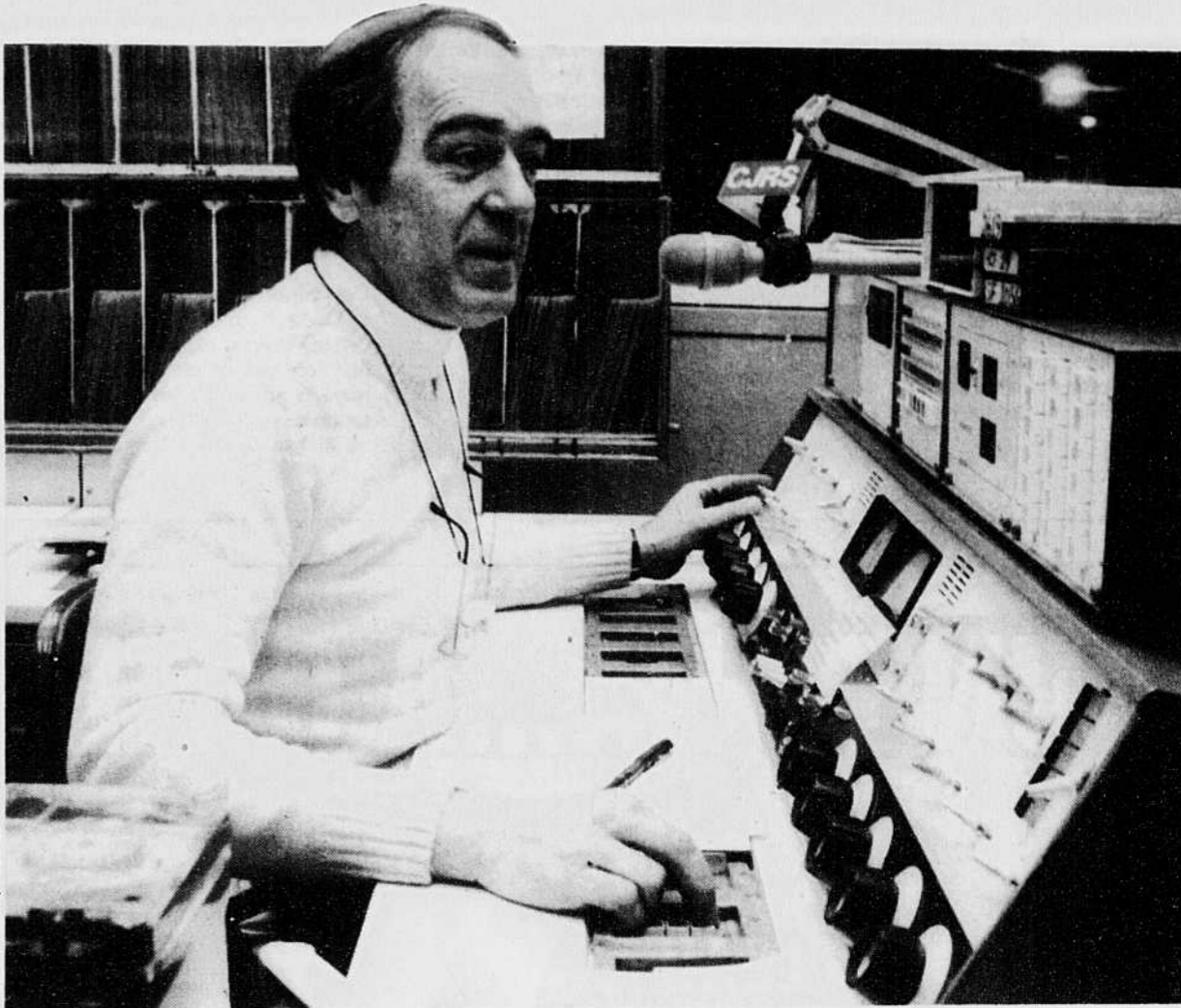
spontanée et, donc, moins humaine qu'auparavant.

Mais, signale-t-il, il y a par contre de la place encore pour une meilleure radio et, surtout, pour une station comme CJRS. Car, note-t-il, sans concurrence, il n'y a pas cette émulation dont a profitée CHLT pour se redresser et reconquérir le cœur des radiophiles.

Dès sa mise en onde et dans les mois qui ont suivi, CJRS a fait la barbe à CHLT d'une manière spectaculaire. Lors des premiers BBM, CJRS rejoignait quatre fois plus d'auditeurs que CHLT.

Hier, ce n'est pas sans émotion que M. Ouellet rendait hommage à Me Raymond Crépeau, le premier propriétaire de CJRS, un homme à qui, dit-il, chacun doit de fortes leçons de radio et de respect de l'auditoire. Il a également dit des bons mots pour ses collègues du temps, les Georges Vermette, Jacques Mercure, Jean-Marc Rancourt, Jacques Salvail, Raymond Vincent. Et combien d'autres, y compris ceux qui n'ont pas si mal tournés, les Bernard Fabi et Carol Roy qui doivent à René Ouellet leurs premiers pas en radio professionnelle, eux qui venus des radios étudiantes de Montcalm et de St-François, font carrière à Pathonic et CFG.

Le populaire animateur Jean-Luc Mongrain est également passé par là.



René Ouellet, il y a quelques années, alors qu'il était encore derrière le micro, à CJRS.

C'est mission accomplie!

□ Céline Dion offre deux rappels... plutôt que seulement deux chansons

Marc FORTIER Sherbrooke

Cette fois, ça y était. Céline Dion a donné un gros party hier à la salle Maurice O'Bready à Sherbrooke, reléguant aux oubliettes sa panne de voix d'octobre dernier.

Contrairement au soir fatidique du 12 octobre, ce n'est pas deux chansons auxquelles le public a eu droit, mais bien deux rappels. Deux rappels qui sont venus clore un concert où la technique était à point, les musiciens, en grande forme et la voix de Céline, exceptionnelle.

Deux temps forts ont ponctué le spectacle. Le premier: une interprétation majestueuse de la pièce «Calling you», tirée de la trame sonore de Bagdad Café. Très touchant. Les sceptiques qui pouvaient encore douter de la puissance évocatrice de la voix de Mlle Dion auront tous été confondus.

Le second moment de haute intensité est survenu vers la soixantième minute du show, durant la chanson Unison. La star fredonnait sa rengaine, les gens appréciaient, lorsque tout à coup, bang! un véritable projectile humain envahit la scène et entonne un rap, mais un rap...

Il s'appelle «Boogie», ses fringues sont plus jaunes que des plumes de serin, il est Noir, c'est un vrai «rappeur». Il a fait lever de leur banc 1000 spectateurs (il restait près de 500 sièges vides hier), les réchauffant pour le rappel qui suivait. T'es un as, Boogie!

Un comique... comique

Il n'était pas le seul à «péter le feu». Le comique qui assure la première partie du spectacle est vraiment... comique. François Massicotte, que l'on connaît pour son apparition au dernier Festival juste pour rire, a très bien préparé le terrain pour Céline Dion.

La grande star reconnaissait d'ailleurs l'excellent travail de M. Massicotte, moins de cinq minutes avant de s'emparer à son tour de la scène, lors d'un entretien avec La Tribune.

«François est formidable. Il détend les gens, les fait sourire et quand j'arrive, ils sont disposés. Car mon spectacle laisse aussi place à un peu d'humour.»

Quelques minutes à peine avant d'entrer sur les planches, la chanteuse ne semblait guère s'inquiéter des sautes d'humeur de sa voix. Même si elle revenait sur cette scène où ses cordes vocales avaient déjà flanché. «J'ai arrêté longtemps de chanter, mais la glace a été cassée dès que j'ai repris ma tournée», assurait-elle, prête à bondir de l'autre côté des rideaux.

Un peu plus tard, en cours de spectacle, elle se ravise: «Je suis gênée», avoue-t-elle à l'auditoire. «Géné car j'avais peur de votre réaction. Peur que vous m'attendiez les bras croisés, en ayant l'air de dire 'Envoye, donne-le enfin, ton maudit show'».

Sur ces divines paroles, une cascade d'applaudissements déferle dans le Centre culturel...

Merci beaucoup!

Elle devait être soulagée, la Céline, parce qu'une couple de minutes

avant d'affronter la foule, elle avait le verbe facile et plutôt rapide! «C'est toujours comme ça, mais ça passe après trois chansons», lance-t-elle.

Une chose ne passe jamais toutefois: cette manie qu'a Céline Dion de remercier, remercier et remercier encore l'assistance pour ses encouragements. Le concert de Céline fait environ une heure et quart. Une heure et quart de «Merci!» Elle paraît très sincère et semble témoigner une réelle gratitude envers ses fans.

La fille à la robe noire interprète treize pièces, plus deux rappels. L'album Unison fournit grosso modo la moitié du spectacle. À noter la nouvelle version acoustique de trois vieux hits, «Fais ce que tu voudras», «Mon ami m'a quitté» et «D'amour ou d'amitié». Intéressant!

Les cinq musiciens, la choriste, le rappeur, l'humoriste et la grande star reviennent faire sauter la baraque chaque soir jusqu'à dimanche inclusivement. Les représentations d'aujourd'hui et demain sont à guichets fermés, puisqu'elles constituent les reprises des concerts des 12 et 13 octobre 1990. Aux dernières nouvelles, il restait de bons billets à 31 \$ l'unité pour dimanche.



Photo La Tribune par Claude Poulin

Le taux de la taxe scolaire ne peut plus augmenter...

Sherbrooke (MR)

Les propriétaires de terrains et de résidences du territoire de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke peuvent dormir en paix cette année: il y aura peu de changements dans leur compte de taxe scolaire.

Alors que la CSCS se prépare à adopter son nouveau budget lundi prochain, il est certain que le taux de la taxe scolaire devra être fixé du même coup.

Il ne pourra toutefois varier énormément puisque la CSCS avait fixé son taux au maximum permis par la loi l'an dernier et que cette loi n'a pas été modifiée cette année par Québec.

Les deux éléments qui pourraient avoir un effet sur le compte de taxe, sont d'ordre technique. Par exemple, si le rôle d'évaluation d'une municipalité a été modifié, le compte de taxe pourrait augmenter en conséquence, mais il ne s'agirait pas d'une hausse du taux de la CSCS.

Deuxièmement, il y a une technique complexe qui permet de déter-

miner la mesure dans laquelle une commission scolaire peut taxer. Il s'agit d'une question de ratio qui tient compte des subventions obtenues du ministère de l'Éducation et des revenus d'autres natures qu'obtient une commission scolaire.

Somme toute, le propriétaire, à côté de la hausse vertigineuse du compte de taxe scolaire l'an dernier,

verra peu de différences cette année dans son compte de taxe.

L'an dernier, les propriétaires avaient vu leur compte doubler et davantage. Le taux de taxe était de 0.35 \$ du 100 \$ d'évaluation et le compte du propriétaire moyen s'élevait à environ 250 \$.

La vieille demeure de la rue Bowen sud sera démolie parce que jugée «vétuste»

Sherbrooke (DD)

La vieille demeure du 540 rue Bowen sud, à Sherbrooke, sera démolie même si elle fait partie d'une aire patrimoniale.

«Le choix a été fait, ce bâtiment-là était vétuste», justifie le président du Comité d'urbanisme, le conseiller municipal Jean Perrault.

La démolition de l'immeuble a été autorisée par le conseil municipal lors d'une assemblée spéciale tenue le 27 mai dernier, sur recommandation du Comité d'urbanisme.

La Ville avait auparavant émis un avis demandant la démolition de cet immeuble jugé irrécupérable.

«On autorise la démolition, mais on demande que le propriétaire soit assujéti à des normes d'intégration.

Le projet de garderie devra s'intégrer», ajoute M. Perrault.

Le Centre hospitalier Hôtel-Dieu, propriétaire du terrain de la rue Bowen sud, a demandé le permis de démolition pour permettre la construction d'ici l'automne d'une nouvelle garderie à cet endroit, afin de remplacer la garderie logée dans la Maison blanche.

Le comité de sauvegarde de la prison Winter s'oppose à la démolition de l'immeuble sous prétexte qu'il présente une valeur patrimoniale.

De plus, croit sa porte-parole, Hélène Longpré, la démolition du 540 Bowen sud entraînera à son tour la démolition de la Maison blanche, sur le terrain de l'hôpital.

Le directeur général du Centre hospitalier Hôtel-Dieu, Albert Painchaud, indique que c'est la Caisse

d'économie des Cantons, voisine du 540 Bowen sud, qui réalisera le projet. Elle doit d'ailleurs devenir propriétaire du terrain.

«On veut céder le terrain à la caisse et que ce soit elle qui s'occupe de la construction et de l'administration de ce projet-là», dit-il.

La Caisse pourrait utiliser dans les années à venir une partie du terrain pour agrandir ses locaux, mentionne son directeur, Richard Caron, qui siège sur la Corporation de l'Hôtel-Dieu.

Et la Maison blanche?

Pour ce qui est de l'avenir de la Maison blanche une fois la garderie démenagée, M. Painchaud dit que l'Hôtel-Dieu n'a aucun projet pour le moment.

Une étude sur les coûts d'une restauration de ce qui fut le premier Hô-

tel-Dieu de Sherbrooke est en cours, dit-il.

L'édifice fait actuellement l'objet d'un avis d'éviction de la Ville pour insalubrité.

Et même si l'hôpital subit beaucoup de pression pour conserver cette maison presque centenaire, son directeur général signale que les éventuels coûts de restauration devront être absorbés à même les budgets d'opération de l'institution, ce qui n'est pas évident...

«A l'oeil un estimé des coûts de rénovation c'est 500 000 \$ au bas mot. Ce qui est bien évident, c'est qu'avant de mettre un demi million \$ pour retaper ça, on va mettre ça pour les gens hospitalisés», prévient M. Painchaud, soulignant que les mécènes sont rares par les temps qui courent.



Nous désirons aviser la population de l'Estrie qu'elle peut dorénavant signaler au Directeur de la protection de la jeunesse de l'Estrie toute situation d'un jeune en besoin de protection, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sans frais, aux numéros suivants:

PROTECTION DE LA JEUNESSE
566-4121 (sans interurbain)
ou
1-800-463-1029 (avec interurbain)

Les riverains de la rivière Magog excédés par les refus répétés d'Hydro-Sherbrooke

Denis DUFRESNE Sherbrooke

L'Association des riverains et usagers de la rivière Magog (ARURM) est excédée par les refus répétés d'Hydro-Sherbrooke à ses demandes d'abaisser le niveau de la rivière Magog et affirme toujours étudier la possibilité d'un recours collectif.

Un porte-parole de l'ARURM, Jacques Latulippe, qualifie de «très malhabile politiquement» la décision d'Hydro-Sherbrooke d'abaisser mercredi prochain le niveau de la rivière en amont du barrage Drummond (situé à la hauteur de la rue Paré) pour des travaux de réparation, à peine deux semaines après avoir refusé pareille mesure en aval du barrage, pour permettre aux riverains de nettoyer et d'enlever les plantes aquatiques.

«Un bel échappatoire»

«C'est un bel échappatoire, on nous dit finalement qu'à l'endroit où il n'y a pas de riverains ça ne va pas perturber l'écosystème», déclare M. Latulippe.

«A chaque fois qu'on colmate une brèche, on en trouve une autre», dit-il au sujet du refus d'Hydro-Sherbrooke, qui s'appuie sur un avis de la direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIO) et fait valoir que la Ville est responsable de l'application des règlements provinciaux relatifs à l'aménagement des berges.

Le service municipal estime cependant qu'il n'a pas d'autre choix que d'abaisser le niveau de l'eau lorsque des travaux l'exigent, même si cela comporte un risque pour l'environnement.

Selon M. Latulippe, l'ARURM a toujours négocié avec le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIO) et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), pour se faire dire finalement que c'est Hydro-Sherbrooke qui a l'autorité sur la rivière Magog.

«On joue au chat et à la souris», croit M. Latulippe.

Déplorant l'état de la rivière Magog, ce dernier ajoute que l'ARURM entend revenir à la charge pour obtenir cet été une baisse du niveau de l'eau durant une journée.

«Il faut dénoncer l'immobilisme de la Ville et s'il faut même passer de la publicité, on le fera», dit M. Latulippe.

Un risque

Le directeur d'Hydro-Sherbrooke, Gilles Veilleux, explique pour sa part que son service est responsable des impacts pouvant résulter de l'exploitation de ses barrages et que la baisse du niveau de la rivière se fait seule-

ment lorsque des réparations l'exigent.

«On a pas le choix, donc on le fait. Le MENVIO nous donne des balises, mais s'il arrive un impact on est responsable», dit M. Veilleux.

«Quand on baisse le niveau de l'eau pour nos besoins, on prend un risque, mais lorsque c'est pour faire une chose à laquelle les ministères sont opposés, pourquoi on prendrait un risque?», demande-t-il.

Rouleau

De son côté, le conseiller du district 1, Jean-François Rouleau, dit trouver regrettable qu'on ne puisse accéder aux demandes des riverains, mais estime avoir fait toutes les démarches possibles tant auprès de la Ville, d'Hydro-Sherbrooke, que du MENVIO.

«Je suis obligé de m'en remettre aux décisions des experts», dit-il.

Cascades reconnaît avoir perdu 2280 litres de liqueur noire

Michel MORIN East Angus

La compagnie Cascades, à East Angus, a reconnu avoir déversé une quantité de liqueur noire dans la rivière Saint-François, la fin de semaine dernière.

Le déversement de 2280 litres de liqueur noire est survenu samedi dernier et il expliquerait la présence de mousse sur la Saint-François, laquelle a été remarquée lundi matin, entre les villes de Windsor et Bromptonville.

Jean Giasson, le directeur de l'usine, a soutenu hier, à la faveur d'une conversation téléphonique, qu'un bris survenu à la tuyauterie expliquerait cette perte de liqueur noire.

Du côté du ministère de l'Environnement, une enquête a été instituée afin de faire la lumière sur cette affaire. Pour l'instant, Gilles Daigle, l'agent d'information, préfère ne pas spéculer sur un éventuel recours judiciaire contre Cascades.

En vertu de l'article 27 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le responsable d'un tel déversement

est tenu d'avertir sans délai les autorités gouvernementales. Dans le cas de Cascades, il semble bien que l'on ait tardé à reconnaître l'incident. La responsabilité du déversement n'a été reconnue que jeudi (hier).

La liqueur noire est un produit résultant de la cuisson des copeaux de bois pour enlever la lignine. A l'origine, cette liqueur est plutôt blanche et ce n'est qu'après s'être appropriée la lignine qu'elle devient plus foncée, voire totalement noire.

Pour l'instant, on ignore si ce déversement a causé des dommages écologiques. Chose certaine, les effets ont été ressentis plusieurs kilomètres en aval, au moins jusqu'à Windsor et peut-être même plus loin.

Selon un récent rapport du ministère de l'Environnement, les quatre papeteries qui produisent en bordure de la rivière Saint-François (Cascades, Papiers Scott à Lennoxville, Kruger à Bromptonville et Domtar à Windsor) produisent à elles seules l'équivalent d'une charge polluante de 100 000 personnes.

UN PAPA... À GÂTER!

4995\$

BOULEAU
Blanc Paprylifera

8 pi à 10 pi hauteur en pot
Rég.: 65\$

ÉRABLE
Rouge

8 pi à 10 pi hauteur en pot
Rég.: 65\$

GENEVRIER
PYRAMIDAL

Blue Haven

Hauteur 4 pi.
Très résistant
Le plus bleu des genévriers
Rég.: 65\$

2495\$

PISTOLET

d'arrosage

avec
DISPENSATEUR D'ENGRAIS
De marque Gardena
symbole de qualité
Rég.: 33⁰⁰\$

- Centre de jardin
- Service d'entretien
- Aménagement paysager

GRATUIT!

Bouture d'épinette bleu
aux 350 premiers papas
qui nous visitent!

ENTRETIEN
FACILE

AVEC:

PIERRE DÉCORATIVES

Marbre blanc
Argile broyé
Granit gris et rouge
Pierre volcanique

en sac de 20 kilos

à partir de

595\$

MEMBRANE
ANTI-VÉGÉTATIVE

en rouleau 3 pi.
X 25 pi. noir

Rég.: 14⁰⁰\$

1295\$

BORDURE HORTISCAPE

plastic noir
en longueur de 20 pi.

Rég.: 12⁰⁰\$

995\$

UN VASTE JARDIN

Plus de 30 ans
d'expérience

JARDIN

Eden

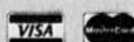
OUVERT

Tous les jours

Lun au Vend: 8h à 21h

Samedi: 8h à 18h

Dimanche: 10h à 18h



5330, boul. Bourque, Rock Forest, (819) 864-6831

Les pompiers réclament une formation égale pour tous

Sherbrooke

Mémoire à venir

«C'est le fouillis complet en matière de protection des incendies au Québec. Les ressources humaines sont là, les ressources matérielles sont là, il faudrait une loi pour les encadrer et non les abandonner au gré des municipalités ou des élus qui n'ont pas toujours l'intérêt de la collectivité



Gilles Raymond, président du Syndicat des pompiers du Québec

en priorité même s'ils ne manquent pas une occasion de s'en réclamer.»

Le moins que l'on puisse dire est que M. Gilles Raymond, le président du Syndicat des pompiers du Québec, n'a pas emprunté quatre chemins pour décrire la situation de fouillis caractérisant le domaine de l'incendie au Québec.

L'organisme provincial, regroupant des pompiers de quelque 60 municipalités ou villes à travers le Québec, a tenu un conseil général à Sherbrooke. Il en tient quatre annuellement.

A l'issue du prochain conseil, l'automne, le syndicat a l'intention de remettre au gouvernement un mémoire dans lequel il sera clairement exprimé la nécessité d'une loi en matière de protection des incendies.

«Ce n'est pas une loi comme celle de la police que nous désirons, ni une loi de contrainte, mais une loi pour assurer une protection uniforme partout au Québec. Souvent nous allons retrouver en certains endroits des équipements plus complets que la formation des gens appelés à les utiliser» a poursuivi M. Raymond.

Au Québec, nous avons des policiers-pompiers qui lors d'une alerte mettent de côté leur revolver pour une lance, des policiers-pompiers à temps partiel, des pompiers permanents, des pompiers volontaires... il faudra en arriver un jour à une formation égale et obligatoire pour tous.

L'analyse des catastrophes des dernières années (le massacre de Polytechnique, les conflagrations de Saint-Basile-le-Grand, de Saint-Amable...) démontre que le pompier sera de plus en plus appelé comme un intervenant de première ligne en intervention d'urgence (lutte contre le feu, matières dangereuses, sauvetage, désincarcération des victimes de la route...). Une formation égale pour tous devient non pas un atout mais une nécessité, une obligation.

Au niveau des régions, selon M. Raymond, il faudra apprendre à mettre en commun les ressources pour protéger les gens et les biens. Il faudrait coordonner les interventions et avoir une personne-ressource en charge par région administrative. «Les plans d'urgence, c'est bon sur papier; en pratique, ce n'est plus la même chose» dira le président qui estime que l'ère de l'esprit de clocher est révolue.

EAU POTABLE

• Beebe

Sherbrooke

Décidément, les citoyens de Beebe jouent de malchance en matière d'approvisionnement en eau potable: un avis de faire bouillir l'eau avant de la consommer a de nouveau été émis, hier matin.

De fait, l'avis n'aura été levé que durant trois jours car, entre le 24 avril dernier et lundi de cette semaine, il n'était pas recommandé aux gens de consommer directement l'eau au sortir du robinet.

La secrétaire-trésorière de Beebe, Véronique Blouin, faisant part que la lecture du dernier relevé montre la présence de 14 coliformes totaux (à partir de 1 l'avis doit être émis), indique que c'est le mystère total. «On

ignore vraiment ce qui a pu se produire. Chose certaine, c'est une situation pas mal décourageante», a-t-elle émis.

L'avis sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

• Sawyerville

Sawyerville

Il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer à Sawyerville. La situation est revenue à la normale.

L'avis émis en début de semaine est donc levé. Les plus récents résultats obtenus à la faveur d'échantillons puisés dans le réseau municipal d'aqueduc ne laissent plus voir de trace de coliforme.

3 000 POINTS
OFFERTS, CETTE SEMAINE,
DANS LA TRIBUNE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

46021999

Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

LaTribune

LIRE LA TRIBUNE N'A JAMAIS ÉTÉ
AUSSI EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis.

© 1991 Le Groupe Videotron Inc. «Tous droits réservés»

Budget gonflé de 5 millions \$ au Collège de Sherbrooke

Michel RONDEAU Sherbrooke

Le conseil d'administration du Collège de Sherbrooke a adopté hier soir un budget de fonctionnement de 33 millions \$ pour l'année 1991-1992, ce qui représente une hausse de près de 5 millions \$ par rapport à l'an dernier.

Il s'agit d'une hausse due essentiellement à la croissance de la clientèle, a expliqué le directeur général du Collège, M. Jocelyn Vallée. Lors des prévisions de l'an dernier, on attendait 4600 élèves cette année, alors que présentement on en prévoit 4999 pour l'an prochain.

Dans les faits, le nombre d'étudiants s'est élevé à quelque 4600 cette année et il est possible qu'il atteigne le nombre de 5100 l'an prochain, a signalé le directeur des services financiers, M. André Larue.

Léger surplus

Selon le directeur général, le budget présente des dépenses de 33 088 783 \$ et des revenus de 33 111 484 \$, ce qui laissera un léger surplus de 22 701 \$. Cette différence est due au fait que les revenus de subventions seront de 123 790 \$ inférieurs aux dépenses pour le fonctionnement régulier, tandis que les revenus des services qui s'autofinancent

dans une large part, connaîtront un surplus de 146 491 \$, a indiqué M. Vallée. «S'il n'y avait eu que des revenus de subventions, fait remarquer André Larue, nous aurions eu un déficit.»

Une fois enlevés les salaires et les bénéfices marginaux des enseignants, ainsi que les avantages sociaux des autres personnels, le Collège se trouve devant des dépenses de 9,9 millions \$, qui sont de 245 000 \$ supérieures à celles de l'an dernier.

«Cette hausse, a expliqué Jocelyn Vallée, s'explique par des besoins supplémentaires liés au fonctionnement régulier et à l'entretien des bâtiments et terrains. Nous aurons des factures haussées pour l'électricité et les contrats d'entretien et réparations et nous avons de nouveaux contrats pour la sécurité et l'entretien ménager. La hausse s'explique aussi par le fait que nos 30 départements se verront offrir une somme supplémentaire de 50 000 \$ pour des besoins nouveaux, surtout en matériel didactique. De plus, non seulement n'y a-t-il pas de coupures de postes au Collège, mais nous créons un poste de technicien à temps partiel, pour le programme de santé animale et nous complétons un poste de conseiller en orientation qui, jusqu'ici, comptait pour 0,7 poste.»

Le directeur général explique qu'il a fallu procéder à une distribution différente des sommes dont dispose le Collège, cette année, et le directeur des services financiers ajoute que l'établissement utilisera les intérêts de son solde de fonds, qui s'élève à 1,5 million \$, afin de boucler le budget.

Jocelyn Vallée souligne que la redistribution des sommes dont dispose le Collège a donné lieu à un accroissement des ressources destinées à l'enseignement et à aux services aux étudiants, et que les postes où ont été soustraites des sommes sont des postes administratifs. «Nous pourrions ainsi maintenir notre 4e position au palmarès des collèges du Québec tel que dressé par l'Université de Montréal, qui considère les dossiers de nos élèves en les bonifiant étant donné la qualité de nos services.»

Par ailleurs, des élections se sont déroulées récemment au collège. Jean-Guy Ouellet est demeuré président du conseil d'administration alors que Raymond Comtois a succédé à Jean-Yves Dupuis, à la vice-présidence. Micheline Roy, Louis Dubé et Jocelyn Vallée ont également été élus au comité exécutif.

Jacques Girard, Diane Coitnoir et Martin Lemieux ont été reconduits dans leurs fonctions, au sein du comité de budget et vérification.



Au cours des cinq dernières années, L.L.Brome s'est acquis la réputation de premier magasin d'usines au Québec offrant des vêtements designer de qualité.

MAINTENANT L.L.BROME OFFRE LES MÊMES SPÉCIAUX sur les CHAUSSURES

Chaussures et vêtements pour hommes, dames et enfants

TOUS AUX PRIX DE GROS OU MOINS

Ouvert 7 jours
10 h à 18 h

Satisfaction garantie

SPÉCIAL FÊTE DES PÈRES CHEMISES DE SORTIE
Rég. 85\$
10\$
Samedi et dimanche seulement

LL BROME

Sortie 90 de l'Autoroute des Cantons de l'Est, Route 243 Sud jusqu'à Knolton

91, Lakeside, Knolton, P.Q. (514) 243-0123

30012

Coaticook essaie encore d'éviter d'utiliser du chlore dans l'eau potable

Christian CARON Coaticook

Chlorée depuis deux mois l'eau de consommation est à son état naturel depuis mardi matin. Le conseil de ville a effectivement décidé, malgré l'avis des ingénieurs, de ne pas utiliser de chlore pour les semaines à venir.

«C'est une dernière tentative», s'empresse de préciser le maire de Coaticook, André Langevin. Si des tests effectués le mois prochain obligent la Ville à lancer un avis de bouillir

il faudra irrévocablement mettre une croix sur l'eau dite naturelle. L'eau de Coaticook a toujours été reconnue pour sa qualité. Mais il semble que, à l'instar de la majorité des villes du Québec, les années ont fait leur oeuvre.

Pas le puits

«L'eau qui provient du puits artésien est d'une excellente qualité. Toutefois, en séjournant quelque temps dans le réseau il y a prolifération de certaines composantes non désira-

bles. Lennoxville, par exemple, avait une très bonne eau mais les élus ont dû se résigner à utiliser du chlore», d'admettre Bertrand Côté, ingénieur pour une firme spécialisée dans la région de l'Estrie. Selon lui la ville de Coaticook en est présentement là; c'est un non-retour.

Des tests seront prélevés au cours des quatre prochaines semaines. Si deux d'entre eux révèlent qu'il y a présence de coliformes, la Ville de Coaticook posera un geste historique. Fini l'eau naturelle. L'époque de l'eau chlorée débute et ce au grand désarroi des citoyens de Coaticook, qui se sont toujours vantés de pouvoir bénéficier d'une eau de bonne qualité.

Enquête d'un comité de la MRC sur le travail des évaluateurs

Magog

Depuis à peu près un an, la firme d'évaluateurs Morin, Roy, Désilets et associés est la cible de remarques rarement obligeantes, à presque chaque assemblée du conseil des maires de la municipalité régionale de comté.

On lui reproche de se trainer les pieds pour accomplir son travail, de mettre un temps fou à faire enquête sur le bien-fondé de plaintes ou d'assigner à une propriété une valeur sans commune mesure avec sa valeur marchande.

Reproche

C'est ce dernier reproche qui a été repris par le maire de Stukely-Sud, M. Pierre Riverin, qui est tellement mécontent du travail de cette firme, qu'il a demandé au comité administratif de la municipalité régionale de comté de faire enquête sur la façon dont le rôle d'évaluation de cette municipalité a été fait en 1988.

M. Riverin qui, l'an dernier, avait affirmé que Stukely-Sud avait perdu

des recettes substantielles à la suite de la révision du rôle, a révélé que la valeur assignée à une érablière dont le propriétaire a récemment contesté l'évaluation a dégringolé de 350 000 \$ à 50 000 \$, que ce cas n'est pas unique et que la municipalité devra rembourser des taxes d'au moins 4 200 \$ perçues en trop, à cause d'un gonflement exagéré de l'évaluation.

«Des professionnels que nous payons ont mal fait leur travail», a déclaré M. Riverin qui a vu sa demande approuvée unanimement.

Ogden

Il y a quelques mois, le maire d'Ogden, M. Philip Wood, s'était opposé au paiement des honoraires de Morin, Roy, Désilets et associés sous prétexte que cette firme n'avait pas seulement surévalué un grand nombre de propriétés dans cette municipalité, mais aussi qu'elle tardait beaucoup trop à faire enquête sur le bien-fondé des plaintes. M. Wood avait alors été seul à s'opposer au paiement des honoraires réclamés par les évaluateurs.

LA VENTE SE POURSUIT !



En vigueur jusqu'au 30 juin 1991

Profitez de nos nombreux spéciaux!



à partir de **199\$**
Qté limitée

Barbecue

Cuisinière Danby

30 po.
Rég: 599⁹⁵\$

Bouteilles de 20 lb

incluant la purge 35 et remplissage 12\$

29⁹⁵\$

499⁹⁵\$

NO 1
pour la qualité !
pour le service !
pour les prix !

LES PROFESSIONNELS DU PROPANE!



2580 King Ouest
Sherbrooke
569-5117

100 lb
de gaz propane
Gratuit à l'achat d'une cuisinière, d'un chauffe-eau ou système de chauffage.

28490

Les Notaires

LAGASSÉ BOLDUC

conseillers juridiques, sont heureux de vous annoncer qu'ils ont aménagé leur étude dans de nouveaux bureaux, situés au:

455, rue King Ouest, bureau 610
(coin King-Belvédère)
Sherbrooke, (Québec)
J1H 6E9

Leurs numéros de téléphone demeurent:

Téléphone: (819) 563-6833
Télécopieur: (819) 566-0467

Les notaires:

Louis Lagassé Armand Bolduc
Dany Lachance Sonia Beaupré
Denise Cloutier Marie-Claude St-Onge

Conseils

Jacques Lagassé René Lagassé

dépositaires des greffes de:

J.A. Lagassé Chénier Picard Eugène Gervais
E.B. Worthington Raymond Drouin Marcel Dubuc

continuent d'offrir à leur clientèle les mêmes conseils et services avec un accent sur:

- le droit des affaires corporatives et commerciales
- le droit immobilier
- le droit successoral
- le droit familial

26165

Faim dans les écoles: Pagé n'exclut pas l'aide pour Sherbrooke dès septembre

Pierre MAILHOT Victoriaville

Le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, envisage, s'il le peut, d'étendre son programme d'aide à Sherbrooke dès septembre prochain pour contrer le fléau des élèves qui se présentent à l'école le ventre vide.

Hier, à la suite de son passage au congrès provincial de l'Association des directrices et directeurs généraux des commissions scolaires du Québec qui se déroule présentement à Victoriaville, le ministre Pagé a indiqué en entrevue qu'il priorise Montréal dans son programme d'aide financière de 10 millions \$.

Il faut se rappeler que Sherbrooke n'est pas exempte de ce phénomène des jeunes écoliers affamés. Cette semaine, les parents, enseignants et di-

recteurs des écoles Larocque et Saint-Joseph de Sherbrooke ont fait une demande de 15 000 \$ auprès de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke pour donner des collations à 700 élèves pendant 90 jours de l'année. Ce qui plus est, pour bien imager ce problème de la sous-alimentation des écoliers, Caritas Sherbrooke estime à 23 pour cent le nombre de familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Le phénomène

Le ministre Pagé ne cache que le ministère de l'Éducation fera une intervention articulée pour enrayer ce fléau. Il croit même que certaines commissions scolaires réajusteront leur tir lorsqu'elles prendront connaissance de ce programme qui sera présenté à la Commission des écoles

catholiques de Montréal en septembre prochain.

Michel Pagé rappelle que 200 000 familles vivent sous le seuil de la pauvreté à Montréal. Il souligne que 103 écoles de Montréal sur 500 écoles sont visées par cette intervention gouvernementale, intervention qui ne sera pas seulement monétaire.

Il signale que les élèves ont besoin de 1800 à 3000 calories par jour. «Et, pour bien les nourrir, il faut faire affaire avec des compagnies qui fabriquent des produits bio-alimentaires. Il ne faut surtout pas envoyer les jeunes dans les dépanneurs pour manger des «chips». De plus, il faut exclure de servir des repas chauds dans les écoles parce que cela apporterait d'autres problèmes».

Le ministre de l'Éducation est d'avis que le projet de contrer le phé-

nomène des écoliers sous-alimentés est très audacieux. «Il ne faut pas que les gens s'attendent à ce que le ministère de l'Éducation, ses fonctionnaires et ses camions bleus règlent le problème. Dans notre démarche, on ne doit pas décourager la détermination des gens en place. Autrement dit, il ne faut pas freiner l'élan communautaire. Il faut aller bâtir des interventions avec les gens du milieu pour contrer ce problème. Le ministère doit s'associer avec le milieu», a-t-il rappelé.

Le ministre Pagé souligne aussi que cette aide financière de 10 millions \$ ne sera pas uniquement investie dans le domaine alimentaire. «On prévoit injecter entre 6,8 millions \$ et 7,4 millions \$ pour l'aide alimentaire. Il y aura aussi des mesures à la petite enfance», a-t-il conclu.

Évacuation réussie des 118 détenus et 118 employés de la prison de Sherbrooke

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

Les 118 membres du personnel et les 108 pensionnaires ont évacué vers 10 h, hier, le Centre de détention de Sherbrooke, rue Talbot, sur la rive Est de la rivière Saint-François.

Il s'agissait de la première évacuation générale de l'établissement depuis l'occupation des nouveaux locaux.

«Ce genre d'exercice est inscrit dans les normes gouvernementales. La CSST nous demande d'effectuer au moins une évacuation par année», a expliqué M. Roger Harvey, administrateur de l'établissement de détention de Sherbrooke.

Parce qu'il s'agissait d'une première, les autorités ont demandé à tous les membres du personnel d'être présents sur les lieux afin qu'ils vivent le déroulement des opérations.

Une évacuation simulée en cas d'incendie a peut-être l'air de rien, mais en milieu carcéral, il faut prendre un tas de précautions. Voilà pourquoi la Sûreté du Québec et la Police municipale de Sherbrooke ont dépêché des policiers sur les lieux alors que les gardiens effectuaient une ronde régulière tout autour du centre.

MM. Bernard Brisson et Guy Boisvert, inspecteurs à la Prévention des incendies de Sherbrooke, ont supervisé l'exercice qui, selon les commentaires des autorités, s'est très bien déroulé.

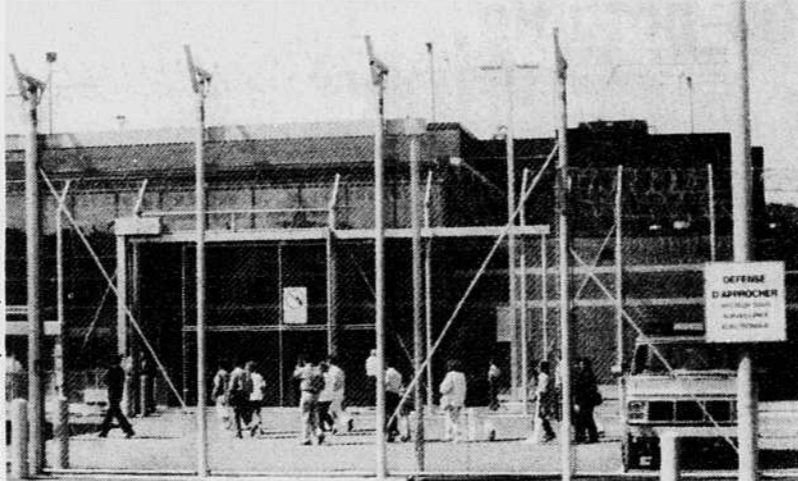
De la façon dont le centre de détention est construit, c'est-à-dire en style pavillonnaire, il serait très surprenant qu'une conflagration puisse avoir lieu dans l'établissement.

«Il y a diverses étapes d'évacuation, notamment du secteur d'un pavillon vers un autre secteur du même

pavillon, d'un pavillon à un autre, ou encore de l'établissement vers l'extérieur mais à l'intérieur des cours clôturées», a dit M. Harvey.

Advenant un cas majeur, il pour-

rait y avoir transport vers le bloc cellulaire du palais de justice ou en d'autres endroits sécuritaires tant pour les sinistrés que pour la popula-



Il s'agissait d'un premier exercice d'évacuation au Centre de détention de Sherbrooke.

Elle reconnaît diverses fraudes

Drummondville (GP)

Une Drummondvilleoise de 38 ans, Denise Langlois, vient de reconnaître deux fraudes totalisant 36 434 \$ contre une entreprise de St-Germain, près de Drummondville, et une autre de Ste-Cécile-de-Milton, dans le district de Bedford.

En enregistrant des plaidoyers de culpabilité devant le juge Michel Beauchemin, la femme a appris qu'elle recevra sa sentence au début de septembre, après la confection d'un rapport présentiel à son sujet.

Devant le juge, Mme Langlois a

admis avoir, entre juillet 1988 et août 1990, fraudé une entreprise de tapis de Ste-Cécile, pour un montant de 21 980 \$.

Du même souffle, elle a reconnu avoir, entre le 1er janvier 1987 et le 6 janvier 1989, commis des gestes semblables pour une valeur de 14 454 \$ envers une entreprise d'excavation de St-Germain, près de Drummondville.

Aucune explication n'a été fournie au juge sur les événements qui ont entouré ces deux fraudes, mais on croit savoir que des commentaires plus circonstanciés seront transmis au magistrat au moment du prononcé de la sentence en septembre. L'enquête a été complétée par la Sûreté du Québec.

Pas de panique sur la méningite à Joseph-Fecteau

Nelson FECTEAU Thetford Mines

Au lendemain du dévoilement de l'existence d'un cas de méningite à méningocoque en deuxième secondaire à l'École secondaire Joseph-Fecteau de Thetford Mines, le climat demeure serein tant chez les élèves que chez les parents. L'assurance en a été donnée à La Tribune par le directeur de l'institution, Michel Marceau.

«Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, on n'a pas enregistré d'absences plus nombreuses ce matin et le téléphone ne sonne pas plus qu'habituellement», a confié le directeur Michel Marceau, qui a ajouté du même souffle que la situation serait sans doute tout autre si un deuxième cas se déclarait demain matin.

C'est dans un climat de sérénité et de calme que les trois rencontres, deux avec les élèves et une avec environ 500 parents, se sont déroulées.

«Les questions des gens présents étaient intéressantes et ne traduisaient aucune panique. C'est finalement environ 90 prescriptions qui ont été distribuées à l'issue de la rencontre avec les parents», a mentionné Michel Marceau.

Ce dernier a précisé que les gens de l'école qui prennent la médication, tant les professeurs que les élèves, ne semblaient pas éprouver d'inquiétude ou de peur particulière ce matin à la rentrée de la session d'exams de fin d'année scolaire.

«À la suite des explications fournies hier, les gens sont rassurés, ils se sentent en sécurité. Je n'ai pas entendu un mot là-dessus ce matin. Tout est sous contrôle et la session d'exams ne sera vraisemblablement pas perturbée par cette situation», a conclu le directeur Michel Marceau de l'École secondaire Joseph-Fecteau.

Quant au jeune élève de deuxième secondaire qui a contracté la maladie, son état actuel n'inspirerait aucune crainte.

Une poursuite contre un huissier est rejetée

Sherbrooke

La Cour d'appel du Québec a rejeté séance tenante le pourvoi d'un Sherbrookoïse qui avait été débouté déjà d'une réclamation en dommages-intérêts de 25 000 \$ contre le huissier Gilles Laliberté, les policiers Pierre Castonguay et André Turcotte, de la Sûreté municipale de Sherbrooke, ainsi que la Ville de Sherbrooke.

L'appelant se plaignait d'un accrocs à ses droits constitutionnels à la suite de son arrestation, le 8 novembre 1984.

Les juges François Chevalier, Michel Proulx et Morris Fish confirment par le fait même un jugement rendu 5 janvier 1987 par le juge Georges Savoie de la Cour supérieure, à Sherbrooke.

Me Paul Bureau avait réclamé le rejet de cette poursuite contre le huissier, les policiers et la ville.

Dans cette affaire, le huissier s'est présenté chez l'appelant pour exécuter un mandat d'emprisonnement émis par la Cour municipale de Québec à la suite d'une condamnation imposée pour une infraction au code de la route.

Le Sherbrookoïse a lu le mandat,

déclaré qu'il ne paierait pas les sommes requises pour éviter la prison et a expulsé le huissier de chez lui.

Le huissier a porté plainte pour assaut sur un agent de la paix et est retourné avec deux policiers chez l'appelant, qui était parti consulter un avocat à qui il a confié la somme requise pour satisfaire au mandat.

Ignorant cette démarche, le huissier et les policiers sont retournés chez le Sherbrookoïse le lendemain et il a été conduit malgré ses récriminations à la prison où il a été relâché deux heures plus tard.

Il se plaignait de ne pas avoir été informé du motif de son arrestation, de son recours à l'assistance d'un avocat et de son droit de prévenir ses proches.

L'avocat de l'appelant a admis à l'audience que son client avait été avisé du motif du huissier instrumentant.

Quant aux deux autres motifs, la preuve a révélé que les policiers ont rempli leur devoir d'information à la première occasion où la chose était possible et efficace et on ne peut les blâmer d'avoir attendu à la prison pour mettre à la portée de ce justiciable les facilités de communications disponibles qui n'existaient pas dans la voiture cellulaire.

Enseignant référé devant un jury pour indécence

Sherbrooke

L'instituteur en congé sans solde Brian Woods, âgé de 43 ans, de Melbourne, a été référé devant un jury pour répondre d'infractions à connotation sexuelle remontant à plus de 10 ans avec d'anciens élèves.

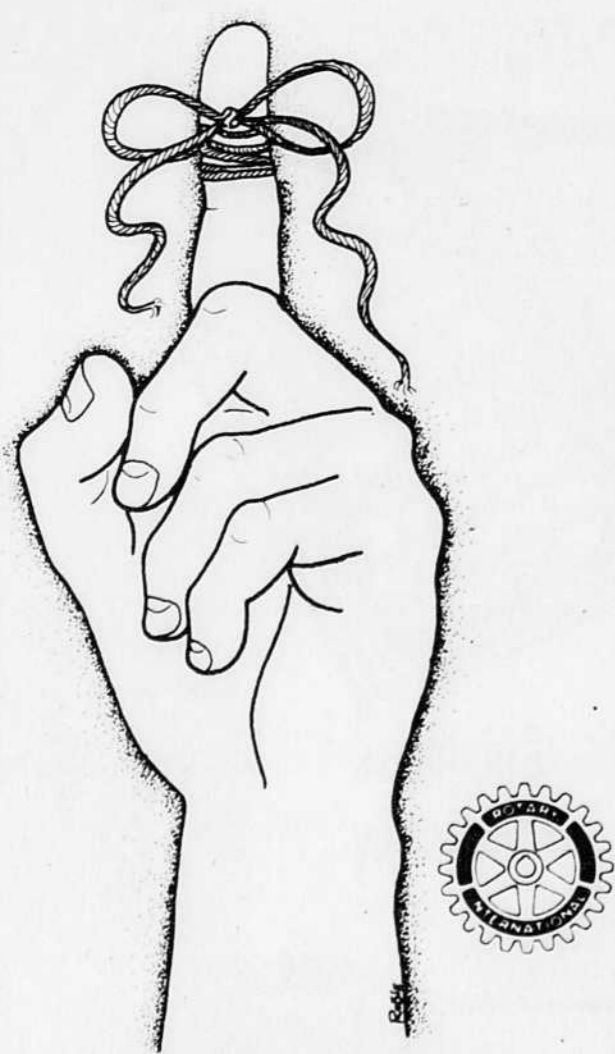
Il avait subi son enquête préliminaire, hier, devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Cette procédure s'est déroulée sous le couvert d'une ordonnance de non-publication de la preuve, à la demande du défenseur Thomas Walsh.

Woods est accusé de 10 chefs d'attentat à la pudeur et de grossière indécence à l'égard de cinq garçons, entre septembre 1976 et juin 1980, à Danville.

Il connaîtra le 4 septembre la date de son procès devant un jury.

CAHIER WEEK-END



LOTOMATIQUE

UNE BONNE FACON DE NE PAS OUBLIER !

JEU-CONCOURS La Tribune

VOTRE ÉPICERIE

A NOS FRAIS

GAGNEZ 100\$ d'épicerie

Chaque semaine Du 13 mai au 30 août 1991

5 BONS D'ÉPICERIE

d'une valeur de 50 \$ ou 100 \$ (si abonné) seront offerts et ce pendant 16 semaines pour un total pouvant atteindre 8 000\$

COMMENT PARTICIPER:

1—Tous les jours, du lundi au vendredi, jusqu'au 29 août inclusivement, La Tribune publiera un coupon de participation que vous n'aurez qu'à compléter en inscrivant vos nom, adresse, téléphone et en précisant si vous êtes abonné ou non à La Tribune. Vous devrez en plus mentionner le nom et l'adresse de votre épicerie préférée.

2—Tous les vendredis, du 17 mai au 30 août 1991, soit 16 vendredis, nous procéderons au tirage au sort de 5 coupons parmi tout le courrier reçu pendant la semaine. Cinq personnes mériteront un bon d'épicerie d'une valeur de 50\$ à leur épicerie préférée. Si elles sont abonnées à La Tribune, la valeur du bon d'épicerie doublera automatiquement pour atteindre 100\$. * Vérification faite sur liste d'abonnés.

FAIRE PARVENIR LE COUPON PARTICIPATION À:
CONCOURS «VOTRE ÉPICERIE À NOS FRAIS»
Le Tribune, C.P. 2450
Sherbrooke, Québec, J1J 4H3

COUPON DE PARTICIPATION

NOM: _____
ADRESSE: _____
CODE POSTAL: _____ TÉL.: _____
Nom et adresse de votre épicerie: _____

ABONNE * Règlement disponible à La Tribune NON-ABONNE

Les offres d'Héritage ne valaient pas un autre vote

— le syndicat

Sherbrooke (GP)

Les offres remaniées de Provigo Distributions à l'avantage des plus bas salariés n'étaient pas «suffisamment sérieuses» pour justifier une nouvelle assemblée générale et un nouveau vote.

C'est ce qu'a expliqué le secrétaire du local 504 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, M. Daniel Champagne, en réaction aux propos tenus la veille par le directeur des relations industrielles de Provigo Distributions, M. Kenneth Gobeille.

Selon M. Champagne, l'offre formulée à la veille du déclenchement de la grève qui frappe le magasin Héritage, de Sherbrooke, depuis le vendredi 7 juin, était insuffisante.

L'offre, explique-t-il, comportait le versement en juin 1992 d'un montant forfaitaire de 400 \$ aux employés réguliers et de 200 \$ aux employés à temps partiel en échange... du prolongement de trois mois du prochain contrat de travail.

«Nous aurions été gênés de convoquer les membres pour leur proposer de telles offres», a lancé M. Champagne.

De plus, ajoute-t-il, l'employeur offrait des augmentations supplémentaires de 0,25 \$ de l'heure. Toutefois, au bout de trois ans, les em-

ployés se retrouvaient avec le même salaire que lors des propositions précédentes.

Par ailleurs, le syndicat conteste les propos de M. Gobeille lorsqu'il avance que les offres rejetées sont les meilleurs jamais offertes dans le secteur de l'alimentation au Canada. Il lui rappelle que des offres semblables ont été acceptées par les employés du magasin Héritage, de Granby, il y a un an et demi, soit bien avant que l'inflation atteigne son niveau actuel et bien avant l'entrée en vigueur de la TPS.

Le syndicat s'étonne également que M. Gobeille utilise un tel qualificatif alors que la preuve n'a jamais été faite à la table des négociations qu'il s'agissait d'offres si intéressantes.

Le syndicat déplore l'attitude patronale lorsque M. Gobeille déclare qu'il faut maintenant laisser les syndiqués réfléchir. Il note que la «réflexion» coûte entre 600 000 \$ et 700 000 \$ par semaine au magasin Héritage.

Enfin, M. Champagne a déclaré qu'une «randonnée» s'organisait présentement parmi les rangs des travailleurs des Héritage de Thetford Mines, Arthabaska, Drummondville et Sherbrooke. La randonnée passera par le siège social de Provigo, à Montréal.

3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA TRIBUNE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

26381253

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563 8688.

CLUB Multi points

La Tribune

LIRE LA TRIBUNE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis.

© 1991 Le Groupe Videotron ltée. «Tous droits réservés»

National

77% des 1655 sidéens déclarés habitent la région de Montréal

Québec (PC)

En date du 15 mai 1991, le Québec comptait 1655 cas de sida diagnostiqués et déclarés dont 77 pour cent étaient des résidents de la région de Montréal. Au moins la moitié des victimes sont décédés.

Avec un taux d'incidence de 25,4

cas pour 100 000 habitants, le Québec se situe au deuxième rang au Canada, après la Colombie-Britannique. Le plus inquiétant dans tout cela, c'est que le taux ne cesse d'augmenter au Québec.

C'est ce qu'a souligné hier dans un communiqué le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, en faisant le point sur cette ma-

ladie qui fait de plus en plus de ravages au Québec comme ailleurs.

C'est le 16 juin prochain, à Florence (Italie), que se tiendra la septième conférence mondiale sur le sida.

Une analyse plus fouillée réalisée par le Dr Robert Rémis, du Centre d'étude sur le sida, permet de dénombrer 41 enfants infectés par la transmission materno-foetale, c'est-à-dire

de la mère à l'enfant au cours de la grossesse.

Une nouvelle problématique pointe à l'horizon et elle concerne les utilisateurs de drogue injectables (UDI) dont 23 cas ont été répertoriés dans cette catégorie de gens. En 1990, le taux chez les UDI atteints du sida a été entre 10 et 15 pour cent, comparativement à 2 et 4 pour cent en 1988.

Accusé d'attouchements sexuels sur l'une de ses filles

Il a vécu en union libre avec 10 femmes dont il a eu 17 enfants

Montréal (PC)

Un homme de 47 ans qui avait 10 femmes et 17 enfants connaîtra le 17 septembre sa peine pour avoir eu des attouchements sexuels avec l'une de ses filles, âgée de 11 ans, sur une période de 18 mois.

Panne au décollage: deux morts

Saint-André-Avellin (PC)

Une panne de moteur au décollage serait à l'origine de la tragédie aérienne qui a fait deux morts, hier vers 13h45, à Saint-André-Avellin, à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Montréal.

Les victimes, un instructeur de vol et son apprenti, tous deux de nationalité française, venaient de quitter l'aéroport de la compagnie White Aviation lorsque, selon des témoins, le moteur a calé.

«J'étais dans le hangar et, comme tout le monde, j'ai entendu le moteur arrêter», a raconté Léon Groulx, un employé de la compagnie d'aviation. Je suis sorti pour voir ce qui n'allait pas et c'est là que j'ai vu l'avion faire

un virage sur la gauche, comme si le pilote avait tenté de revenir vers la piste.

«Avec le vent qu'il y avait, ils n'ont eu aucune chance. L'avion a été emporté comme un cerf-volant. Il s'est mis à tourner en piquant du nez avant de s'écraser dans le champ.»

L'appareil était, toujours selon des témoins, à environ une centaine de mètres d'altitude lorsqu'il a effectué son piqué fatal. Il s'est abîmé à une cinquantaine de mètres de la piste d'envol du petit aéroport.

Le pilote, Patrick Chaillet, 27 ans, un Français résidant à Saint-André-Avellin depuis environ deux ans, et son apprenti, Julien Midy, 22 ans, de Neuville de Poitou, en France, n'ont eu aucune chance de survivre aux blessures subies lors de l'impact.

Une tornade ravage un village manitobain

Pilot Mound, Man. (PC)

Tourbillonnant son chemin dans le village de Pilot Mound hier, une tornade a déraciné des arbres, renversé des pylônes, bousculé des camions et soulevé le toit du garage d'un entrepreneur en construction.

Miraculeusement, personne n'a été blessé, a signalé le maire Tammas Collins. Mais les dommages matériels sont considérables, a-t-il ajouté.

Pilot Mound, qui compte 800 habitants, se trouve à environ 150 kilomètres au sud-ouest de Winnipeg.

Au moment où la tornade frappait Pilot Mound, un village situé à une centaine de kilomètres de là, Dominion, était baigné par 13 centimètres de pluie en quelques heures.

D'autres villages de la région ont reçu des grêlons de la grosseur d'une balle de golf.

Maisons d'enseignement

Institut de Technologie Eastern Townships

UN CHOIX Intelligent ET PAYANT!

Campus de Lennoxville
Programme de Formation Professionnelle en

SOUDAGE GÉNÉRAL (DEP)

+

Immersion dans un milieu anglophone.
Excellente occasion d'apprendre ou d'améliorer votre anglais

D'autres programmes disponibles: vente et représentation, techniques d'imprimerie, techniques d'usage, assistance aux personnes à domicile.

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT
Les cours débutent le 3 septembre 1991



Pour renseignements:
Daniel Janidlo
(819)563-0770
(819)820-0500

FÊTE DES ENFANTS
DIMANCHE 16 JUIN à l'occasion de la Fête des Pères

- Liturgie des enfants: 10 h 15, 11 h 30
- Maquilleurs
- Présentation: «Le Chat Botté» après chaque messe.

BRUNCH FAMILIAL
tous les dimanches (11 h à 13 h 30)

Adultes: 6,50\$
Enfants: 3,50\$

Beauvoir
569-2535

LIQUIDATION D'ENTREPÔT SEARS

14 et 15 JUIN

LIVRAISON LE MÊME JOUR!

sur marchandises vendues DE NOTRE ENTREPÔT

Dans les municipalités de Sherbrooke, Rock Forest, Fleurimont et Lennoxville.

- Vendredi, 14 juin, sur achats faits avant 17h00.
- Samedi, 15 juin, sur achats faits avant 14h00.



COUPON RABAIS DE 5\$

Applicable sur achat de marchandise de 25\$ et plus.
Valide les 14 et 15 juin 91 à notre entrepôt de la rue Léger seulement. Limite de 1 coupon par client. Code 57.

5

SPÉCIAUX CHRONOMÈTRES

- 9h00 à 9h30 **Chaussures en toile pour enfants** Qté: 72 Prix rég: 5,99\$ à 14,99\$ Spéciale: 2,99\$
- 10h00 à 10h30 **BLOUSES POUR DAME** Qté: 70 Rég: 9,99 Spéciale: 4,99\$
- 11h00 à 11h30 **AMPOULES 40,60,100 W** Paquet de 4 Spéciale: 99¢
- 13h00 à 13h30 **Jambière de danse pour dames** Qté: 72 Rég: 4,99\$ Spéciale: 1,99\$
- 14h00 à 14h30 **Mallots de bain pour hommes** Style bermudas, de marque Jim Qté: 150 Prix rég: 19,99\$ Spéciale: 9,99\$
- 15h00 à 15h30 **SERVIETTES DE TABLE** Limite de 4 par client Pqt de 250 Spéciale: 1,79\$

- RABAIS DE 100\$**
Lave-vaisselle Kenmore
à encastrer, avec pompe de séparation et panier supérieur et inférieur de luxe. Qté: 5 No: 71340 Rég: 618,79\$ Spéciale: 518,73\$
- RABAIS DE 140\$**
SÈCHEUSE KENMORE
Haute qualité, 7 programmes et séchage automatique «Fabric Master» grande porte à battant, blanc Qté: 6 No: 80300 Rég: 657,79\$ Spéciale: 417,57\$
- RABAIS DE 120\$**
LAVEUSE KENMORE
de haute qualité, 9 programmes et 5 températures lavage/rincage. Agitateur Dual Action, blanc. Qté: 6 No: 40300 Rég: 738,99\$ Spéciale: 618,51\$
- RABAIS DE 100\$**
CONGÉLATEUR KENMORE
qualité supérieure, 12,2 pi.cu. 3 po. d'isolation en mousse polyuréthane blanc. Qté: 4 No: 48280 Rég: 657,79\$ Spéciale: 457,40\$
- RABAIS DE 40\$**
sur B.B.Q. 40 000 BTU
bouteille non-incluse. Qté: 6 No: 30746 Rég: 183,99\$ Spéciale: 143,04\$
- SURPLUS D'INVENTAIRE DE BICYCLETTES**
modèles variés, rabais de 30 à 50% (assemblage et béquilles en sus) Qté: 50 No: 27995
- PISCINE À PAROIS RIGIDES**
8 pi. de diamètre Qté: 20 No: 25106 Rég: 249,99\$ Spéciale: 189,99\$
- ENSEMBLE MATELAS ET SOMMIER**
Posture Mate III. Pour un support plus ferme et pour plus de confort
73490 ENSEMBLE 39 po. Rég: 499,99\$ Spéciale: 229,99\$
73492 ENSEMBLE 54 po. Rég: 579,99\$ Spéciale: 289,99\$
73493 ENSEMBLE 60 po. Rég: 619,99\$ Spéciale: 309,99\$
Qté: 20
- FAUTEUIL ET TABOURET EN CUIR**
Qté: 4 No: 45292 Spéciale: 297\$
- SÉLECTION DE FAUTEUILS LA-Z-BOY**
de couleurs variées, mécanisme garanti à vie. Qté: 10 No: 41777 Spéciale: 349\$
- RABAIS DE 40 à 50%**
sur toutes nos scies circulaires fin de série Qté: 20 Nos: 21018-21826-21190 Rég: 122,99\$ à 178,99\$ Spéciale: 73,58\$ à 107,12\$
- LIQUIDATION D'ARTICLES POUR SALLE DE BAIN**
vanités, cabinets, armoires à pharmacie, tout doit être vendu!
- PANNEAU DE BAIGNOIRE**
60 po. ou 80 po. haut, couleurs variées, prix dérisoires!
- DÉMONSTRATION DE CRYSTAL**
lustre pour la voiture samedi seulement No: 84950 Prix rég: 249,99\$ Spéciale: 19,99\$

TOUTE OFFRE RAISONNABLE ACCEPTÉE

SAMEDI DE 16h à 17h FAITES VOS OFFRES SUR UNE SÉLECTION DE MARCHANDISE*

Articles légèrement endommagés, remis en état, démonstrateurs: **TOUT DOIT ÊTRE VENDU!**

* recherchez nos rouges

1 HOT DOG ET 1 BOISSON GAZEUSE 99¢ (au profit de la ligue navale de Sherbrooke)

LIQUIDATION MODE TOUTE LA JOURNÉE!

Château-Richer et son maire condamnés à 100 \$ d'amende

□ Utilisation de fonds publics pour l'élection d'Yves Séguin

Québec (PC)

Le maire de Château-Richer, Léo Laplante, et la municipalité elle-même viennent d'être condamnés chacun à 100 \$ d'amende parce que des fonds publics municipaux ont servi à l'élection du candidat libéral Yves Séguin lors du scrutin provincial du 25 septembre 1989.

Jugement

Dans un jugement que vient de rendre le juge Pierre Verdon de la Cour du Québec, M. Laplante et la municipalité sont reconnus coupables d'avoir transgressé les dispositions de

l'article 413 de la Loi électorale en septembre 1989, au cours de la campagne électorale provinciale.

La preuve a démontré que M. Laplante a fait distribuer à quelque 275 électeurs du comté de Montmorency une lettre incitant les citoyens de sa municipalité à appuyer le candidat libéral Yves Séguin le jour du scrutin.

Pour une subvention

M. Laplante vantait notamment une subvention de 100 000 \$ qu'aurait obtenue le candidat Séguin pour la municipalité.

A titre de maire, M. Laplante a ordonné que la lettre soit rédigée et

transmise aux frais de la municipalité, ce qui a coûté environ 70 \$ aux contribuables de Château-Richer.

La loi stipule que seul l'agent officiel d'un candidat est autorisé à effectuer des dépenses pour favoriser l'élection de ce candidat.

Dépense illégale

Quant à la municipalité, elle est condamnée pour avoir autorisé la dépense électorale illégale.

Château-Richer est une municipalité située sur la Côte de Beaupré, dans le comté de Montmorency, à 25 kilomètres à l'est de Québec.

Durand condamné à cinq ans pour avoir volé 1 million \$ à l'UQTR

Trois-Rivières (PC)

L'ex-directeur des finances de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et homme d'affaires Gaëtan Durand a été condamné hier à une peine de cinq ans de pénitencier, après avoir reconnu il y a quelques semaines sa culpabilité à 14 des 30 chefs de fraudes et de vols pesant contre lui.

Durand avait reconnu avoir subtilisé plus d'un million \$ à l'institution entre 1988 et 1990.

Bombe

Cette décision rendue par le juge Yvon Sirois, de la cour du Québec, a eu l'effet d'une véritable bombe tant sur Durand que sur les membres de sa famille. Vraisemblablement, tous s'étaient fait à l'idée d'une peine

d'environ trois ans de prison.

Durand pourrait toutefois ne pas en appeler de cette décision. Il envisagerait plutôt de purger sa peine dès maintenant, en espérant commencer à profiter dans une dizaine de mois de programmes de sortie. Il a d'ailleurs été incarcéré après le prononcé de la sentence.

Son avocat, Me Guy Lambert, a expliqué que son client allait réfléchir à la question une fois la déception passée.

Homme d'affaires

Diplômé des Hautes études commerciales (HEC), brillant administrateur, Gaëtan Durand avait accédé en 1985 au poste de directeur des finances de l'UQTR. Parallèlement, il avait acquis plusieurs commerces. Mais en 1987 et 1988, les premiers

signes d'essoufflement de ses commerces se font sentir et les revenus diminuent. Durand entreprend alors de tenter de réduire les dépenses, mais cela ne suffit pas. Il prend alors des obligations de l'UQTR pour s'en servir comme garanties pour des prêts personnels. Son idée était simple: une fois la période creuse passée, il aurait repris les obligations et les aurait remises dans les coffres de l'UQTR sans que personne n'en sache rien.

Pot aux roses

Mais le pot aux roses fut découvert. Il en a été ainsi de chèques qu'il avait réussi à tirer sur le compte d'une compagnie qui faisait affaire avec l'université, mais sur lesquels il avait ajouté les chiffres d'une compagnie à numéro lui appartenant.

DEMAIN CHEZ SEARS NOUS PAYONS LA T.P.S.

NOUS DÉDUIRONS 7% (L'ÉQUIVALENT DE LA TPS) SUR PRESQUE TOUS LES ACHATS EFFECTUÉS DANS LES MAGASINS SEARS

C'EST LE TEMPS DE PROFITER DE CETTE SUPER OFFRE



* Sauf Studio de photographie, Agence de voyages, Boutique d'encadrement, service de nettoyage de tapis, postes d'essence, frais de livraison, produits installés, articles du centre de jardinage extérieur, cosmétiques et fragrances Prestige, frais de service/main-d'œuvre, marchandises du catalogue, et restaurant.

CHOIX POUR PAPA

RIEN QUE 1⁹⁹

Offrez-lui ce cadeau très pratique! Cintres variés pour pantalons, cravates et ceintures.

RIEN QUE 11⁹⁴

Moitié prix! Casque d'écoute stéréo pour chaîne ou baladeur. No 35159.

129⁹⁶

Rabais 21\$. Appareil photo 35 mm Canon Sureshot. Mise au point, avance et rebobinage automatiques. No 11407.

RABAIS 10%

Baladeurs choisis - parfaits pour le papa ayant l'oreille musicale!

RABAIS 10%*

Tous les radios-réveils. Papa se réveillera au son de sa station préférée!

RABAIS 15%*

Tous les films Fuji! A temps pour capter les bons moments de la fête des Pères! Développement non compris.

RABAIS 35%*

Toutes les jumelles TascoTM idéales pour événements sportifs, concerts et plus.

RABAIS 100\$

Barbecue à gaz Kenmore 55 000 BTU. No 30889. Ord. 429.77\$. Ch. 329.77\$

RABAIS 40%

Rabais 62\$. Toupie '800' à ramasse-sciure. No 24007. Ord. 154.99\$. Ch. 92.99\$

59⁹⁹-74⁹⁹

Rabais 20-25\$. Gants de base-ball Mizuno 13" ou Wilson 13 1/2". Nos. 18728/9.

RABAIS 15\$

Jeu de croquet pour 6 joueurs. No 23748. Sears ord. 69.19\$. Jeu. 54.19\$

RABAIS 20%*

Tous les moulinets et cannes à pêche. Papa appréciera ce cadeau-hameçon, ligne, etc.

RIEN QUE 2⁹⁹

Chaussettes habillées pour hommes. Motifs et couleurs variés. 70% coton-30% nylon.

RIEN QUE 19⁹⁹

Liquidation de pantalons! Modèles variés en coton et mélanges polyester et coton. Le choix peut varier selon les magasins.

7⁹⁹-14⁹⁹

Caleçons de bain variés ainsi que tee-shirts imprimés et shorts en nylon. P-TG.

RIEN QUE 14⁹⁹

Liquidation de shorts! Modèles variés en coton et mélanges polyester et coton. Le choix peut varier selon les magasins.

RIEN QUE 14⁹⁹

Chemises sport rayées pour hommes. Tons pastel multicolores parfaits pour l'été!

RIEN QUE 17³³

Rabais 7\$. Taille-barbe Windmere^{MD}. Le cadeau idéal pour papa! No 86025.

RABAIS 25%*

Tous les parapluies pour hommes et petits articles en cuir. Des cadeaux des plus pratiques!

RIEN QUE 3⁹⁹

Pour la pêche! Jeu de 201 agres de pêche! Une offre à ne pas laisser filer! No 12160. *Sur articles à prix ord. seulement.

SEULEMENT 6\$

Bague d'humeur pour hommes. Un cadeau très personnel pour papa!

SEULEMENT 7⁹⁹

Porte-cles. Un cadeau très pratique qui sera apprécié par papa!

POUR LA MAISON

14⁸⁸

Ensemble de draps à bon prix! 2 pl., G 2 pl. No 55510-14. Ensemble. 24.88\$-34.88\$

23⁹⁹

Rabais 6\$. Ventilateur de plafond 3 vitesses. Blanc ou brun. Luminaire vendu sep. No 28031/2.

RABAIS 15%

Rideaux de douche choisis. Grande sélection de tissus imprimés.

RABAIS 25%

Nappes choisis. Choix parmi une vaste sélection de modèles et de couleurs.

RABAIS 909\$

Mobilier de chambre 4 pièces en chêne massif. No 60641. Ord. 2709.77\$. Ch. 1799.99\$

RABAIS 761\$

Mobilier de salle à manger 5 pièces en chêne massif. No 25786. Ord. 2560.09\$. Ch. 1799.99\$

RABAIS 300\$

Mobilier de cuisine 5 pièces en bois massif. Fini naturel. No 25466. Ord. 1138.12\$. Ch. 838.12\$

RABAIS 300\$

Vaisselle en céramique, buffet et bac de boucher assortis aussi disponibles.

OFFRES À SAISIR

2⁹⁹-3⁴⁹

Caleçons pour garçons. Blanc. Tailles 4, 6, 8, 12, 16. Paq. de 3. Faites-en provision!

RIEN QUE 7⁹⁹

Rabais 6\$. Polojamas 2 pièces pour tout-petits. Polyester facile d'entretien. 2-3X.

3⁹⁹-12⁹⁹

Achat spécial McKidsTM 11 Separables variées pour bébés, tout-petits, filles et garçons.

TMTM-McDonald's Corporation

19⁹⁹-24⁹⁹

Blousons de printemps pour filles et garçons. Modèles et tons variés. Tailles 4-6X, 8-16.

Le choix peut varier selon les magasins.

RIEN QUE 9⁹⁹

Activetements Carolyn Waldo pour enfants: tee-shirts, shorts longs, hauts et pantalons molletonnés.

Carolyn Waldo est la championne canadienne qui a gagné 2 médailles d'or en nage synchronisée aux Olympiques d'été 1988.

MOITIÉ PRIX!

Pantalons et chemises pour garçons. 8-18. Ord. 9.99\$-27.99\$. Ch. 4.99\$-13.99\$

MOITIÉ PRIX!

Shorts aux genoux pour garçons. P-G. Ord. 12.99\$. Ch. 6.49\$

SEULEMENT 9⁵⁹

Rabais 3\$. Tondeuse Kenmore sans cordon. Modèle profilé. Piles non incluses.

RABAIS 5\$

Seche-cheveux Kenmore 1 500 watts. No 59360. Ord. 19.43\$. Ch. 14.43\$

RIEN QUE 12⁹⁹

Super prix! Souléens-gorge dos-nu sans bretelles. Parfaits pour les tenues estivales! Les prix ord. indiqués sont des prix Sears.



vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRES-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Sherbrooke: 563-9440, Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.